



**HAL**  
open science

Orléans, 24 rue Jeanne-d'Arc  
Benjamin Lefèvre

► **To cite this version:**

Benjamin Lefèvre. Orléans, 24 rue Jeanne-d'Arc : Cour arrière de l'ancien collège Anatole-Bailly. Ville d'Orléans; SRA Centre-Val de Loire. 2022. hal-04119803

**HAL Id: hal-04119803**

**<https://hal.science/hal-04119803>**

Submitted on 7 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Orléans, 24 rue Jeanne-d'Arc

## Cour arrière de l'ancien collège Anatole-Bailly

Site 45.234.351

Programme 19 - Le fait urbain



Code INSEE : 45234

N° OA : 0613159

Arrêté de prescription n° 22/0622

Arrêté de désignation n° 22/0645

Benjamin LEFÈVRE

Décembre 2022



# SOMMAIRE

## DONNÉES ADMINISTRATIVES

<i>Fiche signalétique</i> . . . . .	5
<i>Arrêté de prescription</i> . . . . .	8
<i>Projet scientifique d'intervention</i> . . . . .	12
<i>Arrêté de désignation</i> . . . . .	14
<i>État du site</i> . . . . .	15

## RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES

<i>État des connaissances</i> . . . . .	17
Situation de l'opération et description du terrain . . . . .	17
Contexte topographique et géologique . . . . .	18
Contexte archéologique . . . . .	19
<i>Stratégie et méthodes</i> . . . . .	27
Contexte administratif et problématique scientifique . . . . .	27
Méthodologie d'intervention . . . . .	27
<i>Description archéologique</i> . . . . .	31
Présentation de l'ouverture . . . . .	31
Présentation des résultats . . . . .	31
<i>Conclusion</i> . . . . .	45
<i>Bibliographie</i> . . . . .	46
<i>Diagramme stratigraphique</i> . . . . .	48

## INVENTAIRES RÉGLEMENTAIRES

Inventaire des unités stratigraphiques . . . . .	51
Inventaire des structures archéologiques . . . . .	59
Inventaire des phases . . . . .	60
Inventaire des séquences . . . . .	60
Inventaire de la céramique . . . . .	62
Inventaire du mobilier en terre cuite architecturale . . . . .	62
Inventaire du mobilier faunique . . . . .	63
Inventaire du petit mobilier . . . . .	63
Inventaire du matériel monétaire . . . . .	64
Inventaire des scories . . . . .	64
Inventaire du mobilier lithique . . . . .	64
Inventaire des ossements humains . . . . .	64
Inventaire des prélèvements . . . . .	64
Inventaire des photographies . . . . .	65
Inventaire des documents graphiques . . . . .	68
Inventaire des contenants . . . . .	69

# **Données administratives**

# FICHE SIGNALÉTIQUE

**Numéro de site Patriarche**

45 234 351

**Numéro d'OA**

0613159

**Région**

Centre-Val de Loire

**Département : Loiret (45)**
**Commune : ORLÉANS**
**Code INSEE : 45.234**
**Lieu-dit ou adresse**

24 rue Jeanne-d'Arc

**Cadastre année 2022**

BH 154pp, BH 155pp

**Coord. Lambert 93**

X = 618 259,23

Y = 6 756 319,06

(système de projection utilisé pour la cartographie)

**Altitude : 109,87 m NGF**
**Statut du terrain : Néant**
**Propriétaire du terrain :**

Ville d'Orléans

**Arrêté de prescription n°**

22/0622 en date du 21/09/2022

**Arrêté de désignation n°**

22/0645 en date du 27/09/2022

**Responsable désigné**

Benjamin Lefèvre

**Organisme de rattachement**

Pôle d'archéologie de la Ville d'Orléans

**Maître d'ouvrage des travaux**

SODC

**Nature de l'aménagement**

mise en place d'un réseau de chauffage urbain

**Surface du projet d'aménagement**
234 m<sup>2</sup>
**Dates d'intervention sur le terrain**

du 28/09/2022 au 24/10/2022

**Surface fouillée**
173 m<sup>2</sup>
**Informations sur la composition du rapport**

Nombre de volumes : 1

Nombre de figures : 37

Nombre de pages : 70

## INTERVENANTS

*Service régional de l'Archéologie*

Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie

Simon BRYANT, ingénieur d'études, responsable du patrimoine archéologique de la Ville d'Orléans

*Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans*

Prénom NOM	Poste	Missions	Terrain (j)	Étude (j)
Benjamin LEFÈVRE	Responsable scientifique d'opération	Fouille, coordination scientifique, topographie/SIG, SGBD, infographie, gestion du mobilier, rédaction	2	19
Clément ALIX	Technicien	Fouille	3,5	
Laurine GUYOT	Technicienne	Fouille	0,5	
Mathieu LÆUILLET	Technicien	Fouille	3	
Caroline MILLEREUX	Technicienne	Fouille, infographie, SGBD	1,5	1
Joris MORON	Technicien	Fouille	0,5	
Sébastien JESSET	Responsable du PAVO	Suivi administratif et technique, étude de la céramique médiévale et de la terre cuite architecturale		1
Laure ZIEGLER	Coordonnatrice technique	Suivi administratif et technique		2

## NOTICE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 24 rue Jeanne-d'Arc s'est déroulé du 28 septembre au 24 octobre 2022 concurrentement à la mise en place d'un réseau de chauffage urbain. Il a pris la forme du suivi du terrassement de la tranchée creusée pour cet aménagement. Sur les 234 m<sup>2</sup> couverts par la prescription de diagnostic, ce sont 173 m<sup>2</sup> qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 74 % de la prescription).

Neuf structures archéologiques ont été enregistrées (six maçonneries et trois tranchées de réseau plus ou moins anciennes). En parallèle, ce sont 124 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en sept séquences et cinq phases. Les points d'observations correspondent à seize logs et deux coupes.

Le terrain naturel n'a pas été atteint. La première phase correspond à un ensemble de remblais ayant présenté du mobilier exclusivement antique. Il est peu probable qu'il s'agisse de niveaux antiques en place, et il s'agit plutôt de remblais provenant de couches antiques situées ailleurs. La deuxième phase correspond à un fossé que le mobilier tant du comblement que de l'encaissant, daté des 14<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> s., invite à envisager comme étant le fossé médiéval rafraîchissant le fossé tardo-antique. La troisième phase correspond à un épais ensemble de remblais déposés à l'époque moderne. La quatrième phase correspond à la construction d'un bâtiment utilitaire accueillant une cordonnerie et des latrines, dont une des fosses septiques a été retrouvée à l'extrémité occidentale de la tranchée. Enfin, la cinquième et dernière phase correspond au dégagement de la cour arrière de la parcelle et à son progressif aménagement jusqu'à son état actuel.

Le diagnostic a produit des résultats succincts. La très grande majorité des niveaux sont des remblais de la fin de l'époque moderne, et les structures observées dans la tranchée sont documentées par de nombreuses sources archivistiques. Les données altimétriques laissent penser que la stratification archéologique laissée intacte sous la cote de fond du projet est épaisse d'environ 2,80 m. Cette information est essentielle pour calibrer de futures interventions archéologiques dans ce secteur d'Orléans.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
Phase 1 – De l'Antiquité à l'époque moderne	<i>aucune</i>	Céramique, verre	Remblais
Phase 2 – 14 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s.	Fossé ?	Céramique, terres cuites architecturales, objet en alliage cuivreux, faune	Fossé de la fortification de la fin du 13 <sup>e</sup> s. ?
Phase 3 – 16 <sup>e</sup> -18 <sup>e</sup> s.	<i>aucune</i>	Céramique, terres cuites architecturales, objets en fer, verre, bois, faune, scories	Remblais
Phase 4 – 1764-1823	Maçonneries	Mortier de chaux	Murs d'un bâtiment utilitaire et fosse septique liée à des latrines
Phase 5 – De la seconde moitié du 19 <sup>e</sup> s. à aujourd'hui	Tranchées de réseau, maçonnerie	Céramique, terres cuites architecturales	Terrassement, nivellement et surfacage de la cour arrière jusqu'à son état actuel

## CITATION

### Lefèvre 2022

LEFÈVRE (B.) - *Orléans, 24 rue Jeanne-d'Arc. Cour arrière de l'ancien collège Anatole-Bailly*, Rapport final d'opération de diagnostic, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans/SRA Centre-Val de Loire, décembre 2022.

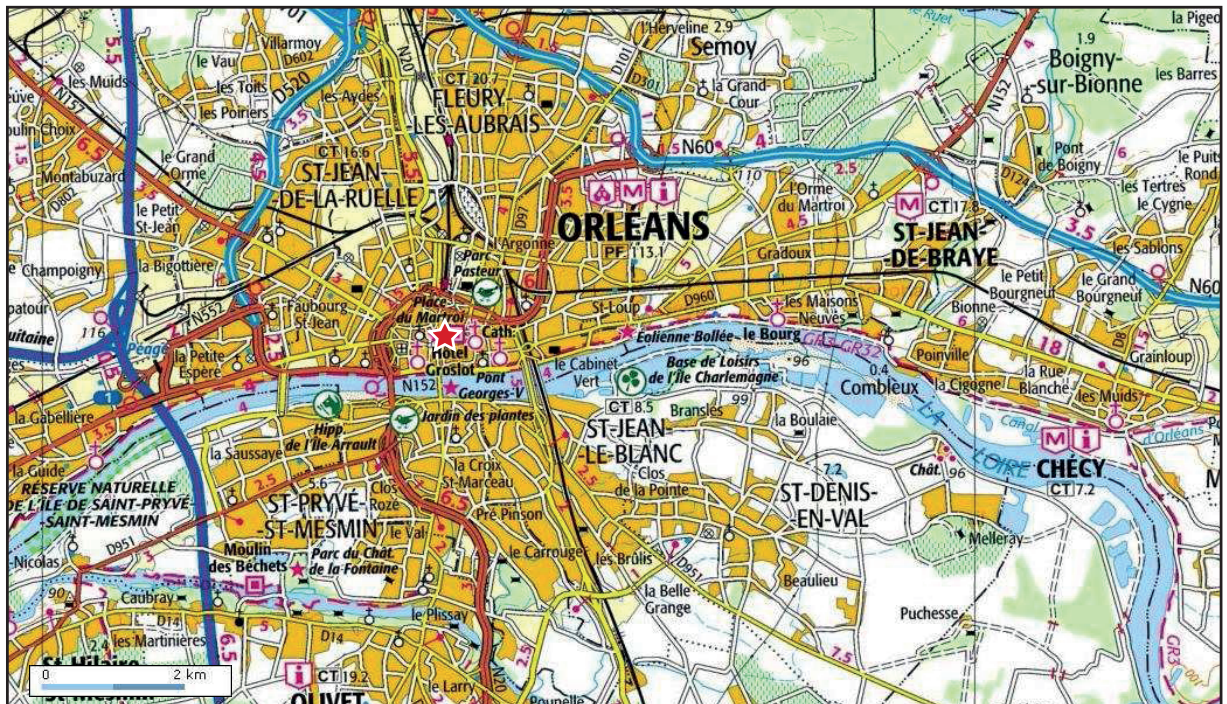
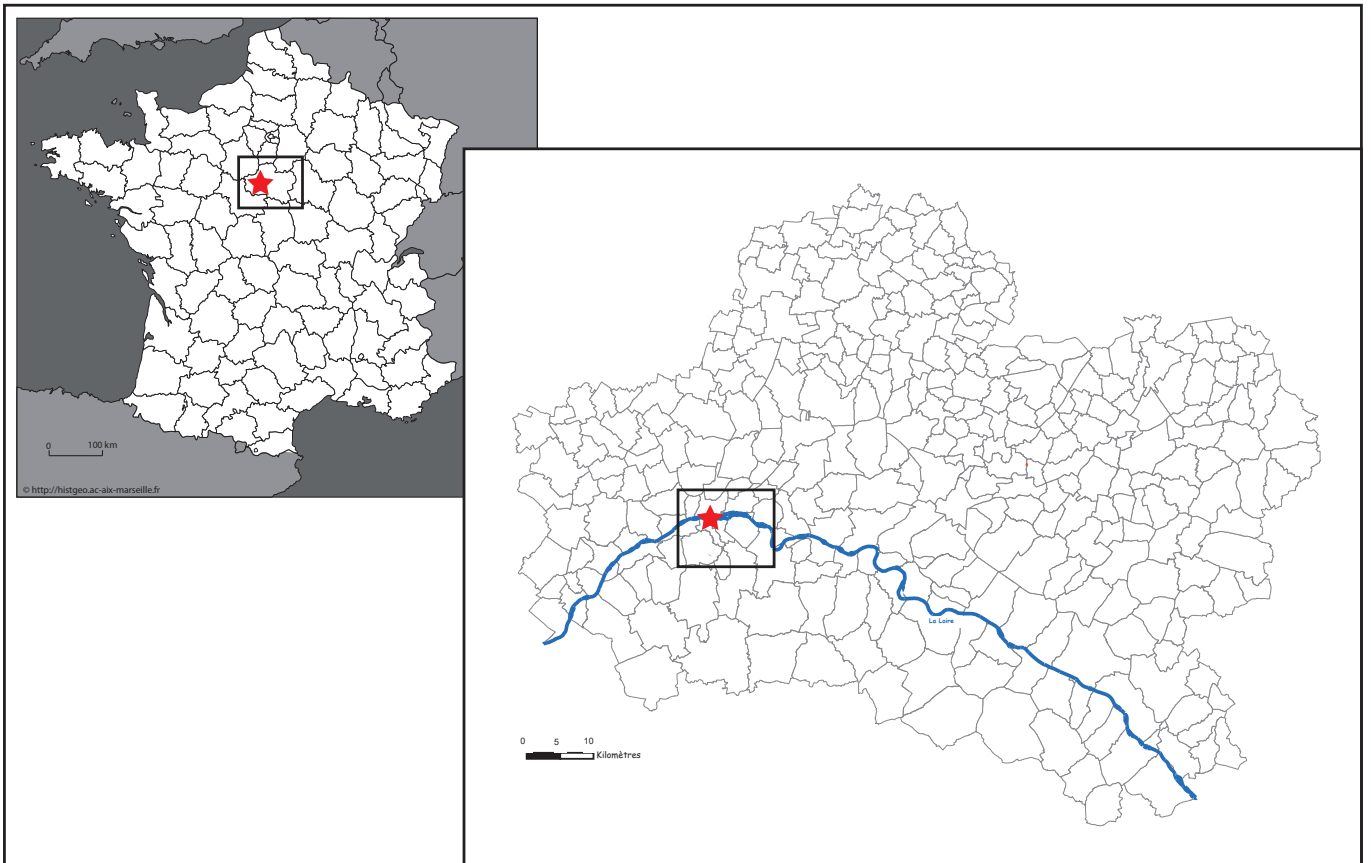


Fig. 1 : Localisation du diagnostic archéologique



# ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION



**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Arrêté n° 22/0622 du **21 SEP. 2022**  
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 21.097 du 23 mars 2021 de la Préfète de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2022-06-13-00002 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 13 juin 2022, accordant subdélégation de signature à Madame Laetitia de MONICAULT, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles ;

Vu le dossier enregistré sous le n° CP0452342200044, demande d'information, Consultation-projet, déposé par – Orléans Métropole – pour le projet « d'enfouissement de réseaux de chauffage urbain » localisé à ORLEANS, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 18 août 2022 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – Orléans Métropole – pour le projet « d'enfouissement de réseaux de chauffage urbain » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 15 septembre 2022 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : Les travaux projetés représentent un tracé linéaire de 130 m environ dans un contexte archéologique particulièrement riche. Il suit le fossé nord de l'enceinte urbaine du Bas Empire ainsi que celui des remparts de ville du XVI<sup>e</sup> siècle. La largeur et la profondeur des terrassements vont impacter les séquences stratigraphiques associées à la construction, l'utilisation et l'abandon des ouvrages défensifs successifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

## ARRÊTE

**Article 1** - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « d'enfouissement de réseaux de chauffage urbain », sis en :

RÉGION : CENTRE-VAL-DE-LOIRE  
DEPARTEMENT : LOIRET  
COMMUNE : ORLEANS  
Lieu-dit ou adresse : 24 Rue Jeanne d'Arc  
Cadastre : Année : 2022, Section : BH, Parcelles : 154pp, 155pp

Réalisé par : Orléans Métropole

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 234 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

**Article 3** - Objectifs scientifiques

Le diagnostic archéologique est une opération archéologique à part entière qui dépasse le cadre de la simple présence ou absence de site. Il doit permettre de préciser la nature, l'extension spatiale, la chronologie, la puissance stratigraphique et le degré de conservation des vestiges.

Il doit comprendre la mise en œuvre de moyens, d'analyses et de techniques propres à la détermination et à la compréhension du gisement exploré, en perspective d'une exploitation à long terme et d'une approche géographique plus générale.

Il doit fournir les informations nécessaires pour décider de prescriptions postérieures au diagnostic (modification de consistance du projet, fouille préventive ...) et de leurs modalités techniques.

Dans le cas présent, il s'agit de documenter la stratigraphie associée aux ouvrages défensifs de la ville et d'observer les éventuels vestiges de ces derniers. Une attention particulière devrait être apportée à l'identification des séquences des différentes périodes et à leur niveau d'apparition.

**Article 4** - Principes méthodologiques

Au cours de la phase de préparation de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Les travaux éventuels de préparation à l'accessibilité des parcelles (défrichements, déboisements, démolitions ...) feront l'objet d'une concertation préalable avec le service régional de l'archéologie et l'opérateur.

Le diagnostic devra être réalisé par ouverture anticipée des tranchées d'enfouissement ou par un suivi des travaux sous contrôle archéologique.

Dans la mesure du possible, il comprendra également la réalisation d'au moins un sondage profond, ou la mise en œuvre de toute autre méthode adaptée, qui permettra de reconnaître la stratigraphie générale et le contexte géomorphologique du site.

Compte tenu de l'importance des terrassements et de la complexité potentielle des séquences stratigraphiques, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre des travaux doivent prévoir des temps d'immobilisation de leurs équipes afin de permettre la fouille et l'enregistrement des vestiges archéologiques dans de bonnes conditions.

Les structures archéologiques devront être identifiées par tous moyens appropriés (sondages, fouille partielle ...), afin de déterminer leur nature, leur extension spatiale, leur chronologie, leur puissance stratigraphique et leur état de conservation. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être précisées, de manière à qualifier l'état de conservation du site (en mètre et en cote altimétrique NGF).

La caractérisation chronologique du site pourra être réalisée grâce à des études spécialisées (céramologie...), mais aussi par la mise en œuvre de méthodes de datation absolues (14 C, OSL, ESR, dendrochronologie...).

Le responsable d'opération fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les données archéologiques seront enregistrées et restituées selon les protocoles de représentation en vigueur (plans, relevés, photographies - dont prises de vues zénithales -, relevés photogrammétriques ...). L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Toutes les couches feront l'objet d'un enregistrement stratigraphique (US). Ce mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques, sera étroitement lié à la gestion du mobilier

archéologique. L'enregistrement en US devra permettre d'établir la chronologie relative de ces unités et d'élaborer le ou les diagrammes stratigraphiques, afin de produire la synthèse de la chronologie du site archéologique stratifié.

Le responsable d'opération devra prendre en considération les remarques formulées par le responsable scientifique de l'État dans le cadre du Contrôle Scientifique et Technique.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Dans le cas de découvertes de structures archéologiques justifiant de mesures de protections particulières avant rebouchage, celles-ci devront être réalisées sous contrôle ou par l'opérateur du diagnostic archéologique, après accord du service régional de l'archéologie.

**Article 5 - Responsable scientifique**

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : Le responsable scientifique de l'opération doit pouvoir se justifier d'une bonne expérience dans la conduite d'opérations de diagnostic ou de fouille en milieu urbain stratifié. Il doit posséder des connaissances des principales périodes archéologiques entre la période gallo-romaine et la fin du Moyen-Age.

**Article 6** - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Orléans Métropole, au Pôle archéologique de la Ville d'Orléans, au Service de l'archéologie préventive du département du Loiret et à l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Fait à ORLEANS, le **21 SEP. 2022**

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,  
et par subdélégation,  
La Directrice régionale adjointe des affaires culturelles



Laetitia DE MONICAULT

Copie : UDAP 45

**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale des Affaires  
Culturelles  
Centre-Val-de-Loire  
Service Régional de l'Archéologie

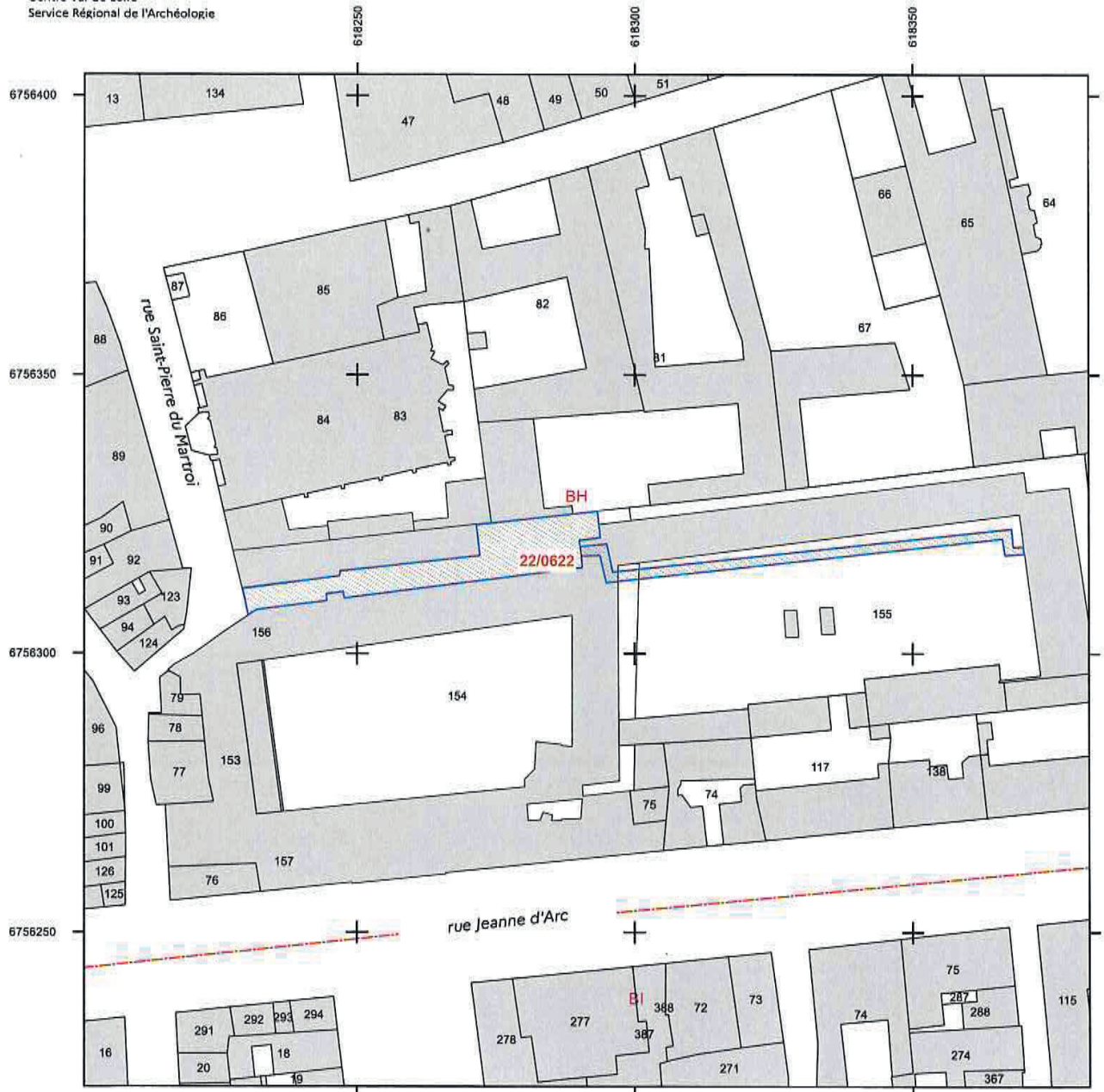
**Orléans (Loiret)**

**Annexe 1**

**24 rue Jeanne d'Arc**

**Enfouissement de réseaux de chauffage urbain (Orléans Métropole)**

Plan annexé à l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 22/0622



**Légende**

- Parcelles
- Bâtiments
- Limites sections
- Emprise prescrite**
- Diagnostic



Sources graphiques : © BD Parcellaire 2021. Composant parcellaire du RGE 2021 \*. Source de données : Base Patriarche. Système de projection : Lambert 93 (RGF93 EPSG 2154).  
Edition D.R.A.C. / S.R.A., septembre 2022

# PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION



## Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 22/0622

Opération n°

**Commune : Orléans**

**Site / adresse : 24 rue Jeanne d'Arc**

Cadastre : BH 154pp, 155pp

Surface : 234 m<sup>2</sup>

Date de prescription : 21/09/2022

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution :

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

### Problématique scientifique :

Le projet prend place dans le site de l'ancien collège Anatole Bailly, actuellement campus ISC. La tranchée sera creusée à l'emplacement de l'ancienne Grande Allée arborée, figurée sur les plans de la période moderne, qui s'installe à l'emplacement de la constrescarpe du fossé de l'enceinte médiévale comblé à la fin du XVe s. Cette rue est attestée au moins depuis le XIVe s. et se trouve clôturée à son extrémité occidentale dès le début du XVIIe s. Le réaménagement de cette clôture prévue par les Jésuites sous la forme de deux boutiques encadrant un portail, prévue en 1621 d'après les textes, paraît n'avoir jamais été réalisée. Immédiatement au nord, se trouve Saint-Pierre du Martroi, anciennement Saint-Pierre Ensentelée attestée dès le Xe siècle, et son cimetière mis au jour lors de la fouille de l'Hôtel Pommeret (O.023) mais également de la requalification de la rue d'Escures (O.321), puis de celle de la place du Martroi (O.223) ou plus récemment la tranchée du chauffage urbain rue Saint Pierre du Martroi (OA 0613136).

Le creusement de la tranchée offre ainsi l'opportunité d'observer l'origine et l'évolution de la voie de la Grande Allée et son lien avec l'enceinte antique et médiévale.

### Contraintes techniques :

La tranchée sera réalisée par le prestataire, depuis l'extrémité orientale, en direction de l'ouest, dans le cadre de l'installation du réseau de chauffage urbain et dans le respect des règles de sécurité. Les cotes de fond de fouille sont fixées par l'ouvrage (-1,80 m), interdisant tous sondages profonds.

### Projet scientifique - Méthodologie d'intervention :

Le responsable d'opération prendra contact avec l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération afin de prendre connaissance de la documentation existante.

Les terrassements seront réalisés avec une pelle mécanique équipée d'un godet lisse et sous la surveillance de l'archéologue responsable de l'opération.

Les structures feront l'objet de méthodes de fouille appropriées, permettant leur caractérisation et leur datation. Les coupes seront relevées systématiquement et leur analyse privilégiée.



## Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 22/0622

Opération n°

Commune : Orléans

Site / adresse : 24 rue Jeanne d'Arc

Cadastré : BH 154pp, 155pp

Surface : 234 m<sup>2</sup>

Date de prescription : 21/09/2022

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution :

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

### Moyens prévus (en jours)

#### Préparation

Encadrement

Technicien

Spécialiste

Topographe

#### Terrain

Encadrement

Technicien

Spécialiste

Topographe

Pelle mécanique 20 t

Minipelle

Camion

Terrassement assuré par le prestataire.

#### Etude

Encadrement

Technicien

Spécialiste

Topographe

### Délai de réalisation

Préparation

Terrain

Etude

Délai de rendu du rapport (à partir du début de l'intervention sur le terrain)

Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans  
 Direction de la planification, de l'aménagement urbain et de l'habitat  
 13 bis rue de la Tour Neuve 45000 Orléans  
 Tél : 02 38 79 29 87 Fax : 02 38 79 20 44  
 Mail : samo@ville-orleans.fr

# ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Décision n° 22/0645 Du 27/09/2022

portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° 21.097 du 23 mars 2021 de la Préfète de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2022-06-13-00002 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 13 juin 2022, accordant subdélégation de signature à Monsieur Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 22/0622 du 21 septembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (ORLEANS, LOIRET, 24 Rue Jeanne d'Arc) ;

Vu l'arrêté n° 22/0642 du 26 septembre 2022 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par Pôle archéologique de la Ville d'Orléans, reçu le 26 septembre 2022, approuvé le 27 septembre 2022 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par Pôle archéologique de la Ville d'Orléans ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

## ARRÊTE

**Article 1** - Monsieur Benjamin LEFEVRE est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 21 septembre 2022 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 0613159

**Article 2** - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Orléans Métropole, à Monsieur Benjamin LEFEVRE et à Pôle archéologique de la Ville d'Orléans.

Fait à ORLEANS, le 27/09/2022

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie



Christian VERJUX

## **ÉTAT DU SITE**

L'opération de diagnostic archéologique se situe dans les parcelles BH 154pp et BH 155pp d'Orléans. Il prend place dans la cour arrière de l'ancien collège Anatole-Bailly, désormais campus d'Orléans de l'école de commerce ISC.

L'ouverture prévue au projet scientifique d'intervention a pu être réalisée dans son intégralité, et a été effectuée par l'entreprise en charge du terrassement pour le projet d'aménagement.

Les structures observées se regroupent en deux catégories. La première correspond à des fondations de maçonneries établies à la fin du 18<sup>e</sup> s. et/ou au début du 19<sup>e</sup> s. associées à un bâtiment et à une fosse septique, et la seconde correspond aux tranchées de fondation des aménagements plus récents (20<sup>e</sup> s.) des bâtiments à l'extrémité est de la cour. L'épaisseur de la stratification est supérieure à 1,80 m (cote de fond de l'aménagement) ; le terrain naturel n'a donc pas été atteint.

À l'issue de l'opération de diagnostic archéologique, les maçonneries ont été fouillées et enregistrées de manière classique et les autres n'ont pas nécessité de fouille. La réalisation de l'aménagement a été effectuée en concurrence de l'intervention archéologique sans qu'aucune mesure de protection des vestiges n'ait été nécessaire.



# **Résultats archéologiques**

## ÉTAT DES CONNAISSANCES

### SITUATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN

Les parcelles BH 154pp et BH 155pp, concernées par l'aménagement ayant conduit à la réalisation du présent diagnostic, se trouvent en plein centre de l'intra-mails d'Orléans.

Plus localement, les parcelles se situent dans l'angle sud-ouest d'un îlot délimité au nord par la place du Martroi et la rue d'Escures, à l'est par la place de l'Étape, au sud par la rue Jeanne-d'Arc et à l'ouest par les rues Saint-Pierre-du-Martroi et Sainte-Catherine.

La parcelle BH 154pp supporte un imposant bâtiment de plan rectangulaire à cour centrale, complexe central de l'ensemble immobilier. La parcelle BH 155pp, à l'est de la précédente, supporte quant à elle un bâtiment orienté est-ouest avec une aile en retour côté est.

La tranchée d'installation du réseau de chauffage urbain a été réalisée dans une cour allongée située à l'angle nord-ouest du bâtiment principal et dévolue au stationnement des véhicules des enseignants de l'établissement et à l'accès aux locaux techniques (chaufferie) de l'arrière de la parcelle. Cette cour est bordée au nord par un grand mur, au sud par le corps de bâtiment nord de l'ancien collège, à l'est par le bâtiment est-ouest de la parcelle BH 155pp et à l'ouest par un mur en front de la rue Saint-Pierre-du-Martroi.

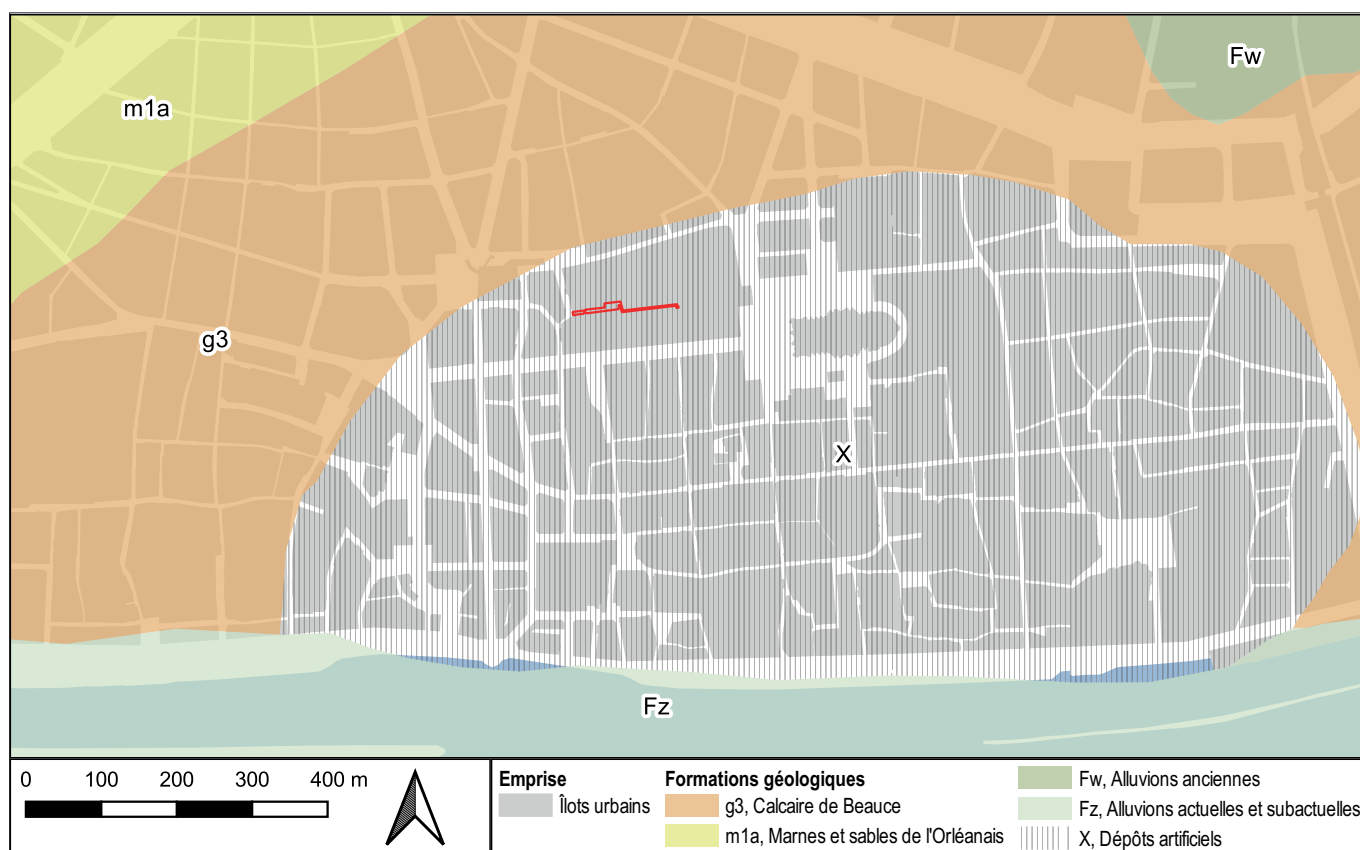


Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 24 rue Jeanne-d'Arc en rive droite de la Loire (PAVO).

## CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

### Géographie

L'emprise de l'aménagement se situe en rive droite de la Loire, à une distance minimale de 470 m de la berge du fleuve. Il est à préciser que si l'adresse de la parcelle est le 24 rue Jeanne-d'Arc, la cour située à l'arrière de la parcelle et assiette du diagnostic archéologique n'est accessible que par la rue Saint-Pierre-du-Martroi.

L'altitude<sup>1</sup> maximale de la tranchée est de 110,83 m à son extrémité est et son altitude minimale est de 108,83 m à son extrémité ouest. Cela crée une dénivellation vers l'ouest de 2,00 m observée sur une distance de 62 m (soit une pente moyenne de 1,85 %). Dans le détail, l'essentiel de la dénivellation s'effectuait sur la moitié occidentale de son tracé.

1 Dans un souci d'éviter l'accumulation du sigle «NGF» pour «Nivellement Général de la France», toutes les altitudes présentées dans ce rapport sont entendues comme rattachées à ce cadre.

### Géologie

Selon la carte géologique au 1/50000<sup>e</sup> éditée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (Berger, Desprez 1969 ; Fig. 2), l'emprise des parcelles BH 154pp et BH 155pp se situe à l'aplomb des formations notées X des «dépôts anthropiques». Cela signifie que le recouvrement des formations naturelles par des niveaux plus ou moins fortement anthropisés est particulièrement important. La limite avec les niveaux naturels les plus proches, dits des «marnes et calcaires de l'Orléanais» (g3, mis en place du Burdigalien, de 20,44 à 15,97 Ma BP), est proposée sous les îlots bordant la place du Martroi par son côté nord, soit à environ 70 m des parcelles.

Le toit du terrain naturel a été modélisé à partir des données d'observations (sondages géotechniques, archéologie) disponibles. L'altitude maximale du terrain naturel dans l'emprise des parcelles concernées par l'aménagement est ainsi estimée à 104,68 m et à 105,49 m à son extrémité nord. On retrouve ici, *modulo* l'imprécision statistique due aux données utilisées pour la modélisation, une différence d'altitude sensiblement identique à celle constatée pour le sol actuel.

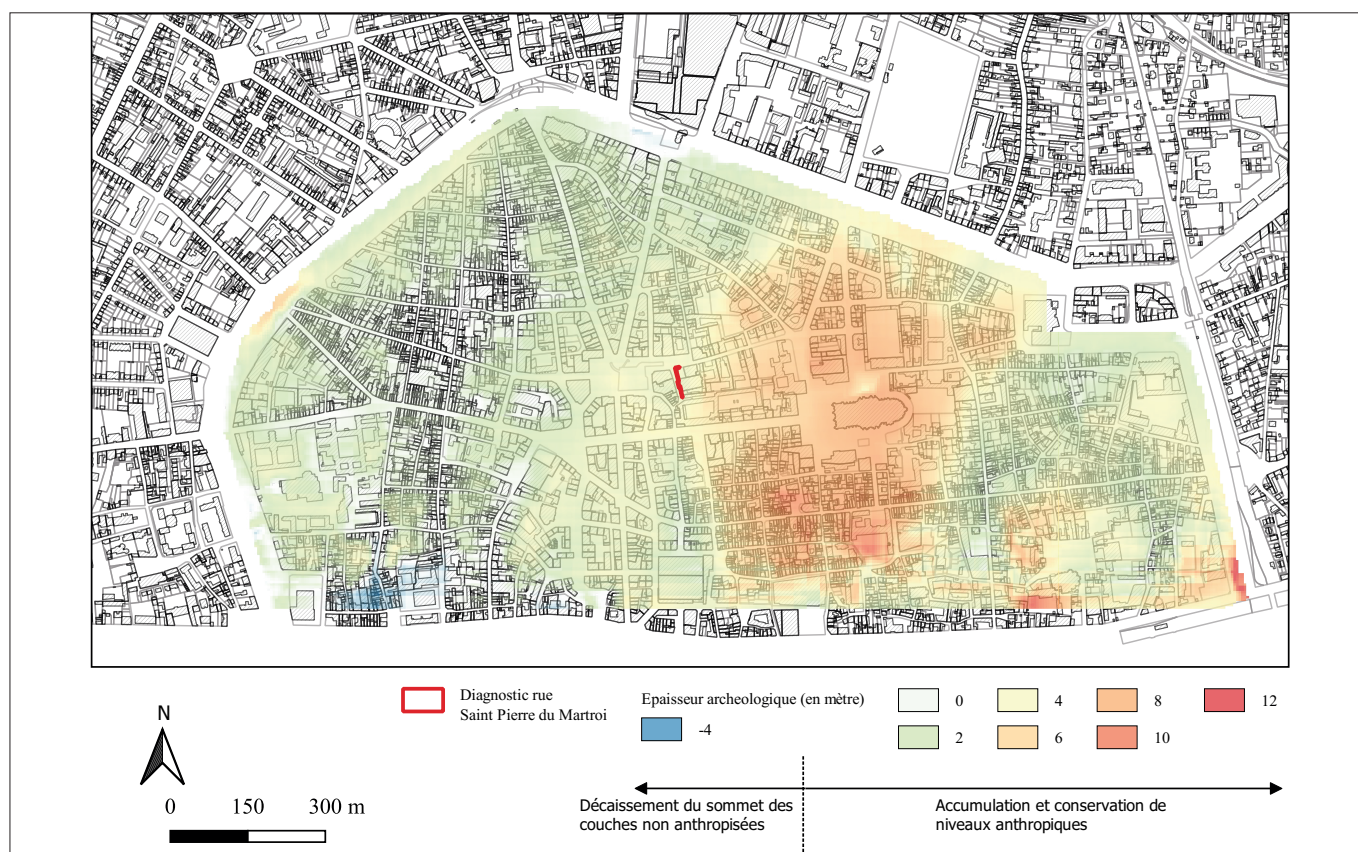


Fig. 3 : Cartographie de l'épaisseur modélisée de la stratification anthropisée dans le centre ancien d'Orléans (PAVO).

À partir de ce premier modèle, un second a été réalisé pour estimer l'épaisseur de la stratification archéologique, calculée par soustraction de l'altitude du terrain naturel à celle du sol actuel (**Fig. 3**). Les valeurs d'épaisseur ainsi obtenues sont globalement homogènes sur l'ensemble de la tranchée, se situant entre 4,24 m au sud et 4,40 m au nord.

## CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

Le 24 rue Jeanne-d'Arc se situe dans un secteur d'Orléans qui a bénéficié de plusieurs opérations archéologiques, notamment récentes, qui permettent de bien connaître l'histoire de ce secteur (**Fig. 4**).

### Préhistoire

Les éléments matériels relevant de la Préhistoire découverts sur le coteau en rive droite de la Loire l'ont été dans l'espace situé au nord-est, sur des sites dispersés à l'échelle du centre-ville (Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, îlot de la Charpenterie, sites des Halles-Châtelet, du parc de la Motte-Sanguin et de Saint-Pierre-Lentin), ce qui pourrait traduire une occupation éparse du rebord du coteau (Joyeux 2014).

### Protohistoire

L'élément daté de la Protohistoire le plus proche de la rue Saint-Pierre-du-Martroi est le très probable ensemble fossé-talus de «type Fécamp» formant fortification de l'espace urbain gaulois. Son emprise restituée se situe à 80 m pour le talus et à seulement 25 m pour la contrescarpe du fossé. Cette fortification est documentée par la fouille de l'îlot Calvin (site 190 ; Josset, De Muylder 2012 ; Josset *et al.* 2013) et surtout par le diagnostic mené dans le collège Anatole-Bailly même mais dans des zones différentes des parcelles, notamment à l'intérieur du bâtiment (site 265 ; Jesset 2015 ; Cinçon *et al.* 2020). Le fossé y a été vu en plusieurs points. Son creusement se caractérise par une faible pente de l'ordre de 10° pour son côté est mais est quasi-vertical pour son côté ouest, pour une profondeur restituée de 7,50 m. Le comblement final est daté par le biais du mobilier céramique de 20 AEC à 20 DEC (Jeset 2015 : 83-87). Ce fossé pourrait correspondre à la défense urbaine mentionnée à mots couverts par Jules César dans son *De Bello Gallico* (VII, 11 ; Joyeux 2014 : 37). Il présente une largeur à l'ouverture de 40 m et une profondeur maximale d'environ 8 m. Son comblement semble être effectué entre les années 20 avant notre ère et 20 de notre ère (Jeset 2015 : 83-96).

Le diagnostic archéologique mené en amont de la requalification de la place du Martroi et des rues alentour (site 223 ; Roux-Capron *et al.* 2014) a mis en

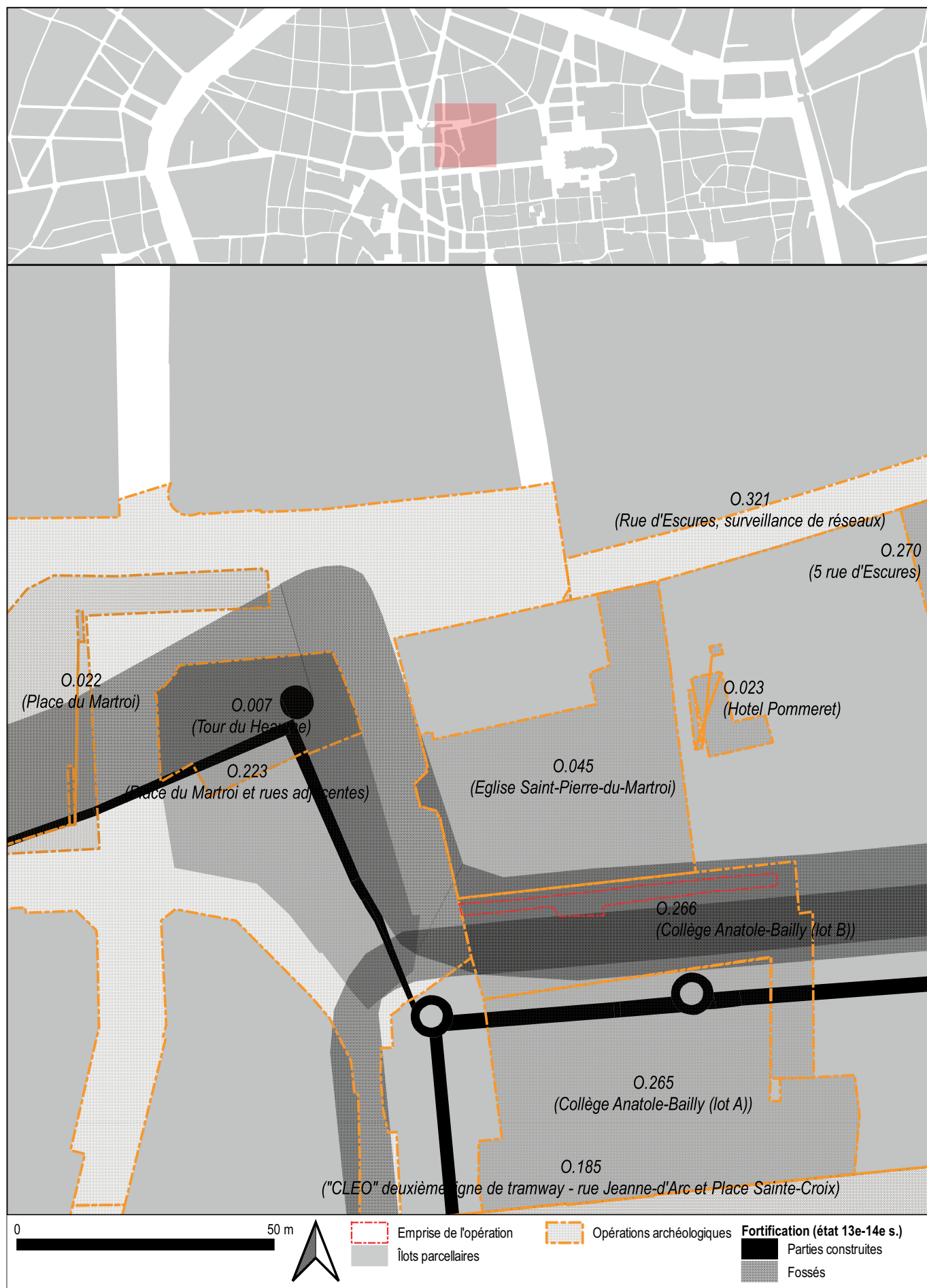


Fig. 4 : Contexte archéologique du 24 rue Jeanne-d'Arc (PAVO).

évidence dans les zones 1, 4 et 7, pour les 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> s. avant notre ère, de possibles travaux « de grande ampleur » de terrassement par décapage du sol jusqu'au terrain naturel ainsi que l'existence d'un quartier bâti établi dès le 2<sup>e</sup> s. caractérisé par de l'habitat dense a priori sans activités économiques repérées et organisé à proximité des voies provenant de l'ouest et du nord-ouest (*ibid.* : 103-107).

Sur le site du 5 rue d'Escures (site 270 ; Roux-Capron, Alix 2015 : 40), les niveaux protohistoriques n'ont été atteints que par le biais d'un carottage géotechnique. Ils prennent la forme d'un remblai fin sablo-argileux contenant beaucoup de petits charbons de bois (US 1090 et 1091) et apparaissent aux cotes respectives de 105,81 m et de 106,22 m. Leur observation par ce biais ne permet pas leur caractérisation. Si le mobilier céramique provenant du carottage était indigent et fortement fragmenté, l'association de ces niveaux à la Protohistoire, en l'occurrence au second Âge du Fer, est assurée par une datation <sup>14</sup>C (de 170 avant notre ère à 5 de notre ère à 2σ).

## Antiquité

La fortification de la ville réalisée dans la seconde moitié du 4<sup>e</sup> s. concerne au premier chef l'emprise du présent diagnostic car elle traverse le 24 rue Jeanne-d'Arc d'ouest en est, approximativement au centre de la parcelle. L'angle nord-ouest de la courtine se situe au niveau du coude de la rue Saint-Pierre-du-Martroi, par lequel celle-ci rejoint la rue Sainte-Catherine. S'y trouve la tour Saint-Samson, dont l'héritage matériel dans le tissu urbain est conservé sous la forme d'un très léger bombement du mur nord du bâtiment du collègue dans le coude de la rue Saint-Pierre-du-Martroi, encore présent aujourd'hui (Olanier-Rialland 1994 : 77). Le fossé qui est associé à la courtine<sup>2</sup> passe quant à lui au nord et à l'ouest de la courtine (côté extérieur, de manière logique), dans la cour située à l'arrière du collège, sous le coude de la rue Saint-Pierre-du-Martroi et dans la rue Sainte-Catherine (qui semble lui emprunter une grande partie de son gabarit). Toutefois, l'organisation des composantes non bâties de la fortification urbaine du 4<sup>e</sup> s. (lice large de 8 m et fossé large de 10 m) sont restituées à partir d'observations fragmentaires et restent hypothétiques.

Le diagnostic du collège Anatole-Bailly a également mis au jour une maçonnerie, interprétée comme

<sup>2</sup> Ce fossé n'a été observé qu'en une seule occasion lors de la fouille du mail Pothier (site 012 ; De Kisch 1981 ; Petit 1983 : 60-61).

le parement d'un mur de cave, et deux niveaux de remblais vraisemblablement contemporains de la fortification (Jeset 2015 : 105-107).

À une distance un peu plus grande de l'emprise de la présente opération, le diagnostic lié à la requalification de la place du Martroi a montré que ce secteur a été essentiellement un espace de voirie autour du changement d'ère (notamment dans l'angle nord-est de l'îlot bordant la rue Saint-Pierre-du-Martroi par l'ouest) avant que l'occupation de cet espace ne devienne plus difficile à percevoir pour les 1<sup>er</sup>-3<sup>e</sup> s. Il connaît tout de même une pérennisation de l'habitat protohistorique avant de subir plusieurs séquences de démolition dans le courant des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> s. (Roux-Capron *et al.* 2014 : 107-109).

À proximité immédiate du 24 rue Jeanne-d'Arc, à l'occasion du suivi de la tranchée ouverte dans la rue Saint-Pierre-du-Martroi pour la pose du réseau de chauffage urbain, des niveaux tardo-antiques avaient été observés au fond de la tranchée (site 350 ; Lefèvre *et al.* à paraître). Il s'agissait d'un foyer et d'un niveau de rejet de fragments d'enduits peints. Le foyer a d'ailleurs fourni un intéressant exemplaire de *tegula* à conduit ou à *oculus*. Bien que limitées dans l'espace, ces observations suggèrent qu'il s'agit de rejets de matériaux liés à la démolition d'un bâtiment au plus tôt dans le courant du 3<sup>e</sup> s., peut-être dans le cadre du projet de construction de l'enceinte.

La fouille menée en 1987 dans la cour de l'hôtel Pommeret (site 023) à l'occasion de sa restructuration, au nord-nord-est du diagnostic, a mis en évidence un sol en carreaux de terre cuite, une tranchée de récupération d'une maçonnerie et un caniveau (fragments de *tegulae* posées à plat et de chant liés au mortier de tuileau). « Ces résultats, bien que sommaires, permettent de localiser des structures en dur au nord de la ville du Haut-Empire, dans une zone où l'on arrêtaient l'extension du tissu urbain dense » (Petit *et al.* 1987 : 3).

Le secteur de la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc à l'époque antique peut donner l'image d'un espace assez périphérique, comme en témoignerait le fait qu'il se situe à l'extérieur de l'espace enclos.

## Moyen Âge

La présentation du contexte historique et archéologique pour la période médiévale sera faite en deux parties, selon que l'on traite de l'espace dans ou hors des fortifications. Dans l'ensemble, les espaces restés

à l'extérieur de l'enceinte n'accueillent pas d'occupation dense avant la constitution d'un faubourg aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> s. mais plutôt des espaces à vocation probablement artisanale et surtout un espace funéraire organisé autour d'une église qui n'a pas bénéficié de l'extension médiévale de la clôture urbaine ; les espaces restés ou devenus intérieurs présentent quant à eux des occupations nettement plus denses, plus complexes et connaissant un rythme de transformations plus rapide. Le site du 24 rue Jeanne-d'Arc se situe précisément à la limite (physique car matérialisé par l'enceinte antique) entre ces deux catégories d'espaces.

### **Intra-muros : un espace funéraire et une occupation lâche**

L'un des événements majeurs de l'histoire du secteur est la mise en défense du bourg d'*Avenum* ou «bourg Dunois», espace devenu habité le long des voies en direction de Tours et de la Beauce à partir de l'ancienne porte Dunoise (occidentale) de la fortification antique. Cette fortification a d'abord pris la forme d'un fossé qui a été observé en plusieurs points. Il a été vu sur le site de la place De Gaulle où il se présente sous la forme d'un creusement de 6,70 m de large et de 2,00 m de profondeur conservée, combiné à un système de franchissement (Joyeux, Guillemard 2012). Plus au sud, rue du Cloître Saint-Paul, le vaste creusement F 236 pourrait être un autre tronçon de ce fossé, remblayé au tournant des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> s. ; les conditions d'intervention n'ont toutefois pas permis d'en préciser les dimensions (Parisot, Ziegler 2020 : 209-211). Enfin, ce fossé a été bien étudié sur le site du mail Pothier. Il s'y présente sous la forme d'un creusement en v, bien symétrique, de 18 m de largeur et de 6,50 m de profondeur (Petit 1983 : 70). La question de la datation de ce fossé n'est pas tranchée. Le début du 11<sup>e</sup> s. est avancé par P. Joyeux pour le site de la place De Gaulle à partir d'éléments indirects (présence ou absence de certaines catégories de structures selon le côté intérieur ou extérieur du fossé) est rejetée par s. Jesset qui propose plutôt une datation nettement plus basse, au tournant des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> s., ce qui la rendrait de peu antérieure au remembrement parcellaire du bourg Dunois (Jesse *et al.* 2021 : 741) ; D. Petit, quant à lui, proposait une fourchette resserrée sur la période [1380-1411] (Petit 1983 : 71).

Le fossé défensif de ce bourg est remplacé par une fortification construite qui «prend la forme d'une courtine, observée en trois occasions : lors des surveillances de travaux en 2009 (sondage 09.02), en zone 2 et en zone 3. Sa fondation est large de 2,60 à 2,80 m et d'une hauteur variable en fonction de l'état des ni-

veaux sous-jacents. Ainsi, alors qu'elle n'est que de 1 m lorsqu'elle s'appuie sur des niveaux stables et en particulier sur des restes de murs antérieurs, elle peut atteindre 2 m de profondeur si elle repose sur des remblais ou des comblements de fosses. Elle a été observée de manière discontinue sur 25 m environ, entre la tour Michau-Quantreau au nord (dans l'actuel îlot cantonné par les rues Jeanne-d'Arc, Royale et de la Hallebarde et les places du Martroi et De Gaulle) et la porte Renart, au sud. Il semble que la courtine n'est pas constituée d'un mur rectiligne entre deux points spécifiques (tours, portes), mais est une juxtaposition de portions successives qui serpentent entre ces points. La courtine est précédée d'un fossé, les deux éléments étant joints (ou contigus ?) en l'absence d'une lice. En aucun point ce fossé n'a pu être observé sur la totalité de son profil. Il est d'une largeur comprise entre 14 et 25 m pour une profondeur qui pourrait se situer entre 7,60 et 11 m. Il semble, si l'on confronte les informations, que cette largeur est relativement constante. Place du Martroi, au-devant de la porte Bannier (Petit 1986), il est large d'une quinzaine de mètres et profond de sept. Au-devant de la porte Renart, en zone 1, il est large de 12,50 à 14 m (les observations du XIX<sup>e</sup> siècle indiquent 12 m de large pour 6 m de profondeur). Il est probable qu'il s'agit d'un fossé continu, qui double le tracé de la courtine sur l'ensemble de son parcours.» (Joyeux, Guillemard 2012 : 858). La construction de cette extension du système défensif urbain a été effectuée à la charnière des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> s. (Alix *et al.* 2017 : 99). La morphologie du tronçon nord de la fortification du bourg Dunois apparaît plutôt étonnante dans son tracé qui n'inclut pas l'église Saint-Pierre-Ensentelée/Saint-Pierre-du-Martroi ou encore le couvent des Franciscains, installé au nord-est de la place de l'Étape. Il se pourrait que ce décroché soit dû à la volonté d'enclore l'hôtel du Heaume, lequel est justement situé dans l'angle le plus septentrional de la fortification et a donné son nom à la tour, et de l'isoler du reste de l'espace urbain.

Au plus près de l'opération de diagnostic, la nouvelle courtine relie l'ancienne tour antique Saint-Samson (voir ci-dessus) à la tour du Heaume, tour la plus septentrionale et située dans la partie nord de l'îlot qui borde la rue Saint-Pierre-du-Martroi par l'ouest (Roux-Capron *et al.* 2014 : 115-116). Cette tour a été fouillée à l'occasion de la mise en place du Crédit Lyonnais (site 007 ; Baratin *et al.* 1975 ; Debal 1975), ce qui a permis de connaître le dimensionnement de ce nouveau système défensif : la tour présente une circonférence externe de 5,75 m et interne de 3,10 m (sa maçonnerie présente donc une épaisseur de 1,30 m) ; la courtine est fondée sur 4,20 m de largeur et 10 m de profondeur et un fossé lui est associé qui présente un

profil en *v* à fond étroit de 21,75 m de largeur pour une profondeur minimale de 3,00 m (*ibid.*)<sup>3</sup>. Les structures associées au franchissement de cette fortification au niveau de la porte Bannier (tours en fer à cheval doublées par un pont-levis suivi d'un pont dormant menant au boulevard), qui est située sous l'actuelle place du Martroi, n'entrent pas dans le cadre du présent contexte archéologique (Alix *et al.* 2017).

La courtine et le fossé du bourg Dunois sont rendus obsolètes par la construction de la fortification de la fin du 15<sup>e</sup> s., dont les mails actuels reprennent la quasi-intégralité de l'emprise et du gabarit. À ce titre, la décision de combler les anciens fossés est prise en 1493 et déjà engagée quatre ans plus tard (Roux-Capron *et al.* 2014 : 133 ; Petit 1986 : 12).

### Extra-muros : une église et son cimetière

Que ce soit par rapport à la fortification tardo-antique ou par rapport à son extension pour englober le bourg Dunois, l'emprise du diagnostic est resté extra-muros jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> s., ce qui a créé une nette dichotomie entre les abords nord et sud de l'assiette du diagnostic.

L'église Saint-Pierre-du-Martroi, aux abords immédiats de l'opération archéologique, a connu plusieurs vocables. «Une église : "Sainte-Lée" ("*Sancta Leta*") est signalée en [mai] 930, située hors des murs de la ville<sup>4</sup> ; en 1151, elle appartient au chapitre de Sainte-Croix ; on en trouve encore mention en 1215 ("Saint-Pierre et Sainte-Lée"), le vocable de Saint-Pierre apparaît en 1187. ("*Santcus Petrus in semita lata*") , c'est Saint-Pierre-Ensentelée ; ce nom subsistera jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle» (Gaillard, Debal 1987 : 39). L'emprise du 24 rue Jeanne-d'Arc a également accueilli Saint-Symphorien/Saint-Samson. «En mai 930, Hugues le Grand, père de Hugues Capet, donna à l'évêque de Dol-de-Bretagne, réfugié à Orléans, l'abbaye de Saint-Symphorien, située au nord-ouest de l'enceinte, où se trouvaient depuis peu les reliques de saint Samson (fondateur du monastère de Dol)<sup>4</sup>. L'église Saint-Symphorien devint le prieuré de Saint-Samson. Concédée en 1067, par Philippe I<sup>er</sup>, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs de Paris, en 1152, le roi Louis VII en fit donc aux chanoines réguliers augustins de Notre-Dame du Mont-Sion de Jérusalem, qui s'y installèrent.» (*ibid.* : 43). Elle est concédée aux Jésuites au début du 17<sup>e</sup> s. (voir ci-dessous).

3 Il est à noter que la rue Saint-Pierre-du-Martroi, dans sa section d'orientation nord-sud, est située sur l'emplacement de ce fossé et en reprend le gabarit, *a priori* à l'identique.

4 *Gallia Christiana*, VIII, col. 1427, *De Instrumenta*.

Les abords de l'église Saint-Pierre-Ensentelée/Saint-Pierre-du-Martroi ont accueilli un espace funéraire qui a pu être abordé au travers de plusieurs opérations plus ou moins récentes.

Il s'agit dans un premier temps de la fouille de l'hôtel Pommeret en 1987 (voir ci-dessus). Ce sont près de 90 sépultures, comprises entre les cotes de 105,50 m et de 107,10 m, qui y ont été fouillées sur 25 m<sup>2</sup> et 1,60 m de profondeur. Quatre datations <sup>14</sup>C ont été récemment effectuées afin de positionner dans le temps les différentes phases d'occupation du cimetière. Les résultats indiquent que celui-ci est utilisé entre le début du 11<sup>e</sup> s. et le début du 13<sup>e</sup> s. (Samalens 2022 : 10). Le phasage des sépultures indique également que l'espace funéraire tel qu'observé sur le site a connu un certain déplacement du sud-est vers le nord-ouest (*ibid.* : 30-32) ; la fenêtre d'observation reste toutefois trop restreinte pour extrapoler ce phénomène à l'ensemble du cimetière.

Immédiatement au nord de l'hôtel Pommeret, la rue d'Escures a fait l'objet d'un sondage mené en 2018 dans le cadre de sa requalification (Ziegler, Lefèvre à paraître). Ce sont six inhumations qui ont été vues dans les dix mètres occidentaux (proches de la place du Martroi) de la tranchée et à des profondeurs situées entre 108,10 m et 108,50 m. La fouille de l'individu F 109 confirme la présence d'autres sépultures sous la cote inférieure. L'absence de dépôt mobilier associé à une tombe et l'impossibilité de restituer les architectures funéraires empêchent une datation précise de cet espace funéraire. Le mobilier céramique résiduel est cependant daté des 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> s.

À l'occasion du sondage réalisé à l'été 2022 dans la rue Saint-Pierre-du-Martroi (Lefèvre *et al.* à paraître), et si les conditions d'intervention n'ont pas permis de réaliser une fouille ne serait-ce que partielle des niveaux associés à cette phase de l'occupation du site, toujours est-il que l'espace funéraire organisé autour de l'église a été très brièvement aperçu au fond de la tranchée. Trois inhumations orientées tête à l'est et fortement endommagées y ont été vues. Deux datent de la fin du 8<sup>e</sup> ou du début du 9<sup>e</sup> s. (et elles se recoupent) et une date du 9<sup>e</sup> ou du 10<sup>e</sup> s. (datation <sup>14</sup>C par le laboratoire CIRAM). Ces trois sépultures apparaissent entre 107,31 m et 107,18 m. Une fosse ossuaire (F 102) a également été vue dans l'emprise de la tranchée, et trouve son origine dans la nécessité de regrouper les ossements dérangés par la construction des fondations de l'église Saint-Pierre-du-Martroi à la fin du 15<sup>e</sup> s.



L'espace funéraire associé à l'église a enfin été abordé par le diagnostic du secteur de la place du Martroi (Roux-Capron *et al.* 2014 : 74-76). Ce sont seize sépultures (dont cinq fouillées) qui ont été étudiées dans le square Saint-Pierre-du-Martroi, réparties dans une première phase datée des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> s. et une seconde datée du 15<sup>e</sup> s.

La combinaison de ces différentes informations permet de proposer une emprise diachronique du cimetière associé à l'église. La limite nord est située dans le square Saint-Pierre-du-Martroi, la limite ouest est désormais reconnue dans la rue Saint-Pierre-du-Martroi, la limite sud reste inconnue en l'absence d'observations et la limite orientale est reconnue dans l'emprise de l'hôtel Pommeret. Cette emprise est déterminée à partir d'un état des connaissances bien sûr appelé à évoluer. Cet espace funéraire est occupé au tournant des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> s. jusqu'au courant du 15<sup>e</sup> s. Les plus anciennes sépultures sont globalement contemporaines de l'église Saint-Lée : les plus anciennes sépultures pourraient-elles être un élément de datation indirecte de ce lieu de culte ? Il est à noter que la borne chronologique basse de l'usage de cet espace funéraire positionnée au 15<sup>e</sup> s. est probablement un effet de fouille en cela que les niveaux funéraires postérieurs, stratigraphiquement et altimétriquement plus hauts, ont vraisemblablement été écrêtés par les aménagements récents du secteur.

À une distance un peu plus importante du diagnostic, le secteur de la place du Martroi a livré quelques éléments qui traduisent une certaine occupation du lieu au haut Moyen Âge. La fouille d'évaluation de 1986 a ainsi mis en évidence deux fosses qui peuvent être des silos, qui seraient alors en position marginale (côté extérieur) par rapport à l'espace occupé, D. Petit comparant cette situation avec celle vue sur le site de la rue Saint-Flou où les silos étaient en bordure du système défensif (Petit 1986 : 5). Ces structures ont livré du mobilier carolingien et des 10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> s. Plus récemment, le diagnostic lié à la requalification de la place du Martroi et de ses environs a été peu fructueux pour le haut Moyen Âge. Seuls trois secteurs remblayés ont été identifiés pour les 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> s. (dont un situé au niveau du square Saint-Pierre-du-Martroi), l'opération s'est révélée négative pour la période du milieu du 10<sup>e</sup> s. au 13<sup>e</sup> s. puis a mis en évidence un faubourg déjà constitué aux 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> s. (Roux-Capron *et al.* 2014 : 110-111).

Durant le Moyen Âge, et que ce soit avant ou après la mise en place de la fortification du bourg Dunois, l'espace de la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc reste en position *extra-muros*. Le site est très proche de l'espace intérieur enclos, tant dans sa configuration

tardo-antique que dans celle tardo-médiévale, puisque la courtine antique lui est presque immédiatement attenante, mais à une certaine distance réelle des accès à l'*intra-muros* (environ 200 m pour la porte Parisie et près de 300 m pour la porte Dunoise).

## Époques moderne et contemporaine

La configuration actuelle de l'église Saint-Pierre-du-Martroi, aux murs en briques et aux chaînages d'angle et encadrements d'ouvertures en pierre de taille en calcaire, provient d'une campagne de reconstruction entamée dans les dernières années du 15<sup>e</sup> s. et achevée dans les années 1520, date de pose du voûtement (Noblet 2019 : 172). Son qualificatif d'« Ensentelée » tombe peu à peu en désuétude durant l'époque moderne pour être remplacé par celui de « du Martroi », lieu dont la centralité est devenue importante à Orléans. En ce qui concerne l'église Saint-Samson, ancienne église Saint-Symphorien (voir ci-dessus), « en 1567, l'église fut détruite par les Huguenots, puis réédifiée. Lorsqu'en 1617, les Pères Jésuites vinrent se fixer à Orléans, installés le 12 mai rue Sainte-Anne, en octobre suivant ils ouvrirent six classes dans l'ancienne maison de la Monnaie, 1 rue de la Vieille-Monnaie. Le 14 mars 1619, ils prirent possession du prieuré Saint-Samson et y construisirent un splendide collège [voir ci-dessous], ainsi qu'une église, consacrée en 1623. » (Gaillard, Debal 1987 : 43).

La contrescarpe nord de ce fossé entretenu et surcreusé au Moyen Âge, entre la place de l'Étape et la rue Saint-Pierre qu'elle rejoint au niveau de son coude, avait été convertie par l'usage en voirie. Qualifiée de « rue dessous le mur », de « rue à aller de la poterne Saint-Samson à la porte Parisie », de « rue des vieilles buttes des archers », de « rue des Arbalétriers » puis finalement de « Grande Allée » (Chenesseau 1926 : 338). Elle est représentée sur le plan de Rancurel de 1575 sous la forme d'une rue sans spécificité puis sur le plan dit « de Fleury » de 1640 sous la forme d'un mail planté de deux rangées d'arbres (**Fig. 5 et Fig. 6**). C'est cet espace qui est devenu au fil du temps la cour arrière du collège, sans modifications majeures de son gabarit. « Quelques précisions nous sont encore fournies par les documents contemporains [des représentations graphiques de la Grande Allée]. L'avenue mesure 128 toises de longueur sur cinq de largeur<sup>5</sup>. [...] Sa chaussée est d'un niveau plus élevé que celui des rues voisines, de la rue Saint-Pierre tout du moins : n'est-ce pas que les terres de la contrescarpe, dont elle

5 Environ 250 m de longueur pour près de 10 m de largeur.

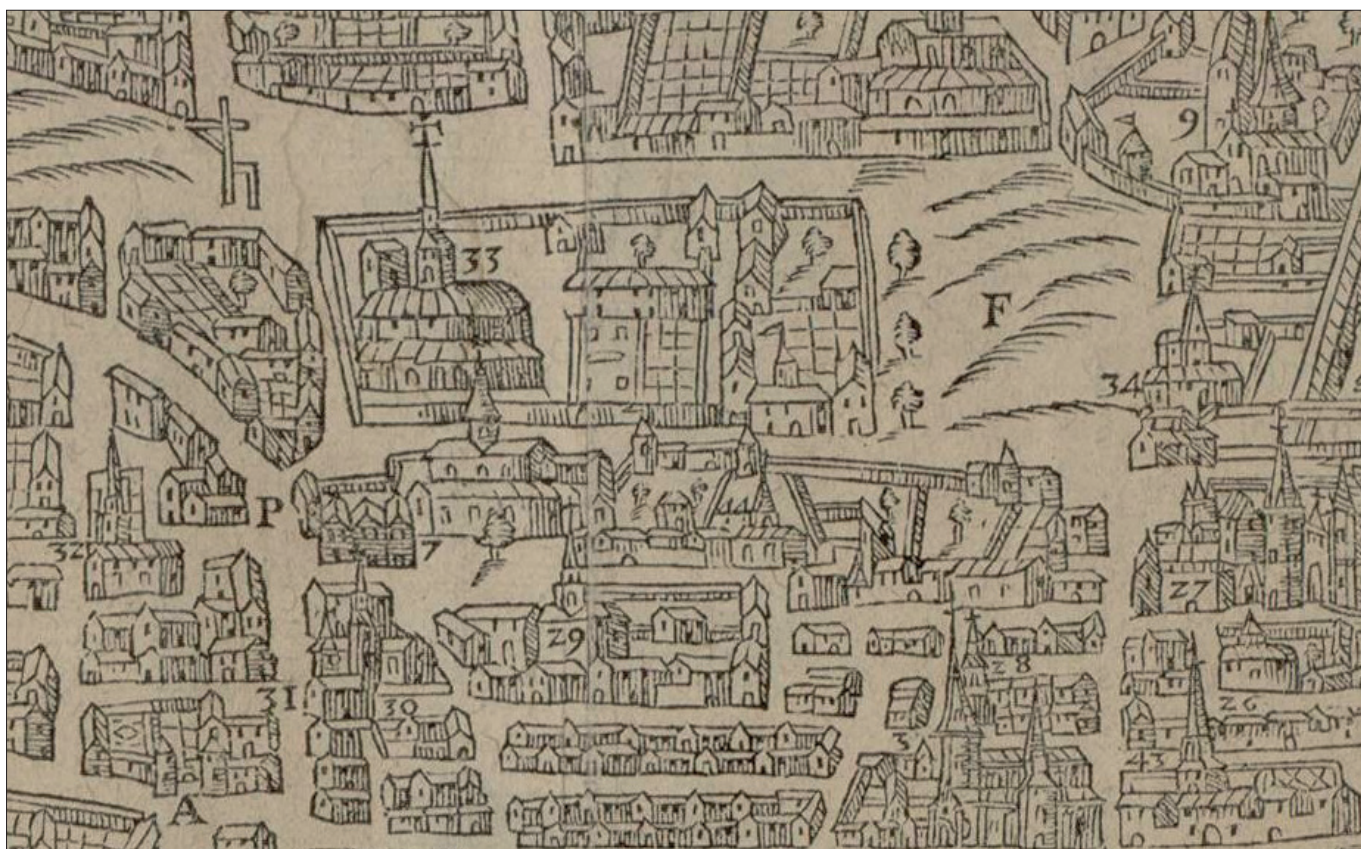


Fig. 5 : Détail du plan dit «de Rancurel» (1575) centré sur la «Grande Allée» totalement dégagée et bordée de part et d'autre par de hauts murs. L'église Saint-Pierre-du-Martroy est référencée sous le numéro 33, le numéro 7 correspondant à Saint-Samson (crédits : Médiathèque d'Orléans, Rés. ZH 12 ; infographie : PAVO).



Fig. 6 : Détail du plan dit «de Fleury» (1640) centré sur la «Grande Allée» plantée d'arbres, dénommée ici «rue des Buttes» (crédits : Médiathèque d'Orléans, Rés. ZH 34 ; infographie : PAVO).

occupe l'emplacement, sont demeurées sur le lieu ?» (*ibid.* : 339). Après le déclassement de l'enceinte antique suite à la construction de la fortification de la fin du 15<sup>e</sup> s., les Augustins qui occupaient alors le site du 24 rue Jeanne-d'Arc ont réussi en 1504 à obtenir compensation de pertes de revenus fonciers par l'octroi de l'espace entre le mur de leur propriété et la «rue dessoubz le mur». Les Jésuites, entrés en possession du prieuré Saint-Samson en 1617 (voir ci-dessus), ont aménagé la Grande Allée en voie d'accès aux classes. Pour faciliter cet accès, ils ont demandé dès 1621 l'octroi de quatre toises [environ 8 m] supplémentaires de la largeur de la Grande Allée ; pour faire bonne figure, ils proposent notamment de «faire édifier aux deux coings deux boutiques<sup>6</sup> pour y retirer telles personnes qui les exploitroint, à la charge de tenir ladite rue nette», en ménageant entre les boutiques «un espace de dix piedz de largeur pour servir de passage à aller et venir à ladite Grande Allée». Ce fut accordé moyennant de menus ajustements mais réalisé seulement vers 1660. La Grande Allée, devenue par la suite siège de «désordres continuels», fut dans un premier temps fermée aux deux extrémités sur ordre des échevins entre 1673 et 1696 avant que le duc d'Orléans ne décide sa suppression totale et définitive sous la forme d'un partage de l'espace pour lotissement, les Jésuites du collège d'Orléans s'en réservant d'ailleurs la meilleure part (*ibid.* : 339-348).

Les deux diagnostics menés en 2015 et en 2019 dans le collège Anatole-Bailly (sites 265 et 266) ont livré de nombreux éléments datés du Moyen Âge. Le diagnostic de 2015 a mis en évidence la chapelle basse de Saint-Samson à partir des 11<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> s. ainsi que la cave du prieuré. Le diagnostic de 2019 a ainsi livré des niveaux stratifiés et des maçonneries datés des 11<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> s. qui se rapportent à un probable espace ouvert ainsi qu'à des constructions liées au prieuré Saint-Samson.

Le collège jésuite a été remplacé par un collège royal/impérial après l'expulsion des Jésuites ; pour les périodes les plus récentes, on se reportera utilement à l'étude historique présentée dans le diagnostic du collège Anatole-Bailly (Jeset 2015 : 27-59).

---

6 On dispose d'un plan du carrefour de la Grande Allée avec la rue Saint-Pierre-du-Martroi daté de décembre 1621 montrant le plan au sol de ces boutiques, ainsi que l'élévation proposée du bâtiment ainsi formé. Les Archives départementales du Loiret en conservent une copie photographique réalisée en 1934 mais l'état de conservation de l'original est inconnu.

# STRATÉGIE ET MÉTHODES

## CONTEXTE ADMINISTRATIF ET PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 24 rue Jeanne-d'Arc fait suite au dépôt d'une demande d'information formulée par Orléans Métropole à propos d'un projet d'enfouissement de réseaux de chauffage urbain, communiquée au Service régional de l'archéologie de la Région Centre-Val de Loire le 18 août 2022 et au dépôt d'une demande anticipée de prescription d'archéologie préventive formulée le 15 septembre 2022.

L'arrêté n° 22/0192 du Préfet de la Région Centre-Val de Loire en date du 8 mars 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (voir page 8) fait état que «les travaux projetés représentent un tracé linéaire de 130 m environ dans un contexte archéologique particulièrement riche. Il suit le fossé nord de l'enceinte du Bas Empire ainsi que celui des remparts de la ville du XV<sup>e</sup> siècle. La largeur et la profondeur des terrassements vont impacter les séquences stratigraphiques associées à la construction, l'utilisation et l'abandon des ouvrages défensifs successifs».

L'intérêt scientifique était d'observer la Grande Allée, d'en caractériser la nature et d'en déterminer la chronologie interne. Le diagnostic dans la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc est, à notre connaissance, le premier point d'observation de cet élément urbain. Les relations avec la fortification antique toute proche mais également avec l'espace funéraire organisé autour de l'église Saint-Pierre-Ensentelée/Saint-Pierre-du-Martroi étaient un autre aspect essentiel de cette intervention archéologique. Enfin, le positionnement de la Grande Allée sur l'emprise du fossé médiéval venu rafraîchir le fossé antique faisait que le diagnostic donnait la possibilité de documenter cette partie du système défensif urbain médiéval (la partie conservée du fossé antique était beaucoup trop profonde pour être atteinte à l'occasion de ce diagnostic), ce qui viendrait compléter utilement l'observation du fossé des 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> s. vu durant l'été 2022 dans la rue Saint-Pierre-du-Martroi.

## MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

### Calendrier d'intervention et méthodologie d'ouverture

La phase terrain du diagnostic archéologique du 24 rue Jeanne-d'Arc s'est déroulée du mercredi 28 septembre au lundi 24 octobre 2022.

Le terrassement a été réalisé avec une pelle mécanique de 5 t montée sur chenilles caoutchouc et équipée d'un godet à lame lisse de 1,20 m de large. La cote de fond de projet était de 1,80 m. Le dépôt des déblais a été réalisé au plus près du sondage.

La méthodologie retenue pour l'intervention est celle d'un suivi de l'aménagement en cours de réalisation et non en amont. La mise en place de la conduite de chauffage urbain fonctionnait selon un cycle de trois longueurs de terrassement : la plus récente longueur ouverte était disponible à l'étude archéologique, la précédente était disponible pour la pose des caniveaux de section rectangulaire en béton armé et la plus ancienne était disponible au rebouchage. Cela a notamment fait qu'il n'était pas possible d'avoir une grande vue d'ensemble de la stratification et du fond de la tranchée. Cela a également eu pour conséquence de fortement fragmenter la présence de l'équipe archéologique sur le terrain car, après concertation avec l'entreprise en charge de la réalisation des travaux, les terrassements qui devaient être surveillés n'étaient réalisés que deux ou trois matinées par semaine ; en corollaire, le travail de post-fouille a pu être entamé pendant la phase de terrain.

L'emprise de l'aménagement consistait en une tranchée principale réalisée dans la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc, en l'occurrence dans la parcelle BH 154pp, et en une tranchée secondaire passant sous les bâtiments et la cour intérieure de l'ancien collège, dans la parcelle BH 155pp (école Audrouet-Ducerceau, voir page 8). Seule l'ouverture dans la cour arrière a pu être surveillée car la tranchée réalisée dans la cour de l'école avait été effectuée à l'été 2022, avant toute prescription de diagnostic archéologique.

## Méthode de fouille et d'enregistrement

L'équipe archéologique était composée de Benjamin Lefèvre, responsable scientifique d'opération, assisté en rotation de Clément Alix, Laurine Guyot, Matthieu Lœuillet, Caroline Millereux et Joris Moron.

Les observations de terrain ont surtout pris la forme de relevés de logs effectués soit à intervalles réguliers soit lorsque les variations de la stratification demandaient à être prises en compte. Deux coupes ont également été relevées. Aucune fouille manuelle de structure n'a été nécessaire, ni aucun prélèvement de sédiments.

L'enregistrement documentaire a été réalisé sur la base d'unités stratigraphiques (US) numérotées de 1000 à *n* avec incrémentation à l'unité, lesquelles US sont regroupées, si nécessaire, en faits numérotés de 1 à *n* selon le même principe. Les informations stratigraphiques ont été consignées sur les minutes de terrain puis versées dans la base de données CADoc version 2.1 durant la phase d'étude. Cette base de données a également reçu les informations relatives au mobilier archéologique ainsi qu'à la documentation graphique (minutes de terrain, photographies) afin de relier ces données avec les unités stratigraphiques et de faciliter la navigation entre tous ces éléments. Les relations stratigraphiques ont été vérifiées, le diagramme établi et l'ensemble des informations confirmées par le biais du Stratifiant<sup>1</sup> v. 0.3.5.

Les levés topographiques ont été réalisés par triangulation. En effet, il n'existait pas, à proximité de l'accès au 24 rue Jeanne-d'Arc par la rue Saint-Pierre-du-Martroi, de bornes SIGOR en nombre suffisant sur lesquelles fonder une topographie au tachéomètre telle qu'on peut l'effectuer classiquement. Il a donc été nécessaire de procéder à un relevé au décamètre par triangulation en prenant en référence l'angle sud de la marche la plus basse de l'emmarchement menant au portail occidental de l'église Saint-Pierre-du-Martroi et dont les coordonnées étaient disponibles sous SIG ; ce point était également la référence pour le sondage

de la rue Saint-Pierre-du-Martroi (site 350 ; Lefèvre *et al.* à paraître), ce qui permet une comparaison immédiate des cotes entre les deux opérations. Le système de coordonnées de référence utilisé pour cette opération est le RGF-93/Lambert-93, conformément au décret n° 2000-1276 modifié du 26 décembre 2000.

Les photographies réalisées sur le terrain ont été effectuées avec un appareil photo numérique Pentax K-70. Elles ont été enregistrées au format JPEG à une résolution de 300 ppp. Durant la phase d'étude, les noms des fichiers ont été modifiés selon le modèle « [numéro de site Patriarche]\_[numéro de 001 à *nmn*] », soit par exemple « 45234351\_001 » afin de permettre les relations documentaires dans la base de données.

Les informations spatialisées ont été traitées par le biais du logiciel de SIG QGIS 3.16.6 Hannover, qui a aussi permis la conception et la production des documents cartographiques intégrés au présent rapport. L'infographie des dessins au trait (coupes et logs) et la réalisation des planches illustratives ont été effectuées avec le logiciel de DAO Adobe Illustrator 2023. Enfin, ce rapport a été mis en page en interne avec le logiciel de PAO Adobe InDesign 2023, puis imprimé et assemblé par le service de reprographie de la ville d'Orléans.

<sup>1</sup> Conçu, développé et maintenu par Bruno Desachy (Ministère de la Culture et de la Communication), il s'agit d'un classeur Excel utilisant des formules Visual Basic construisant automatiquement un diagramme stratigraphique à partir des informations relationnelles d'antéro-postériorité et de phasage associées aux unités stratigraphiques. En l'occurrence, les informations sont semi-automatiquement issues de la base de données CADoc utilisée au Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans. Cet outil est, entre autres, capable de déterminer les erreurs relationnelles et de proposer des synchronismes.

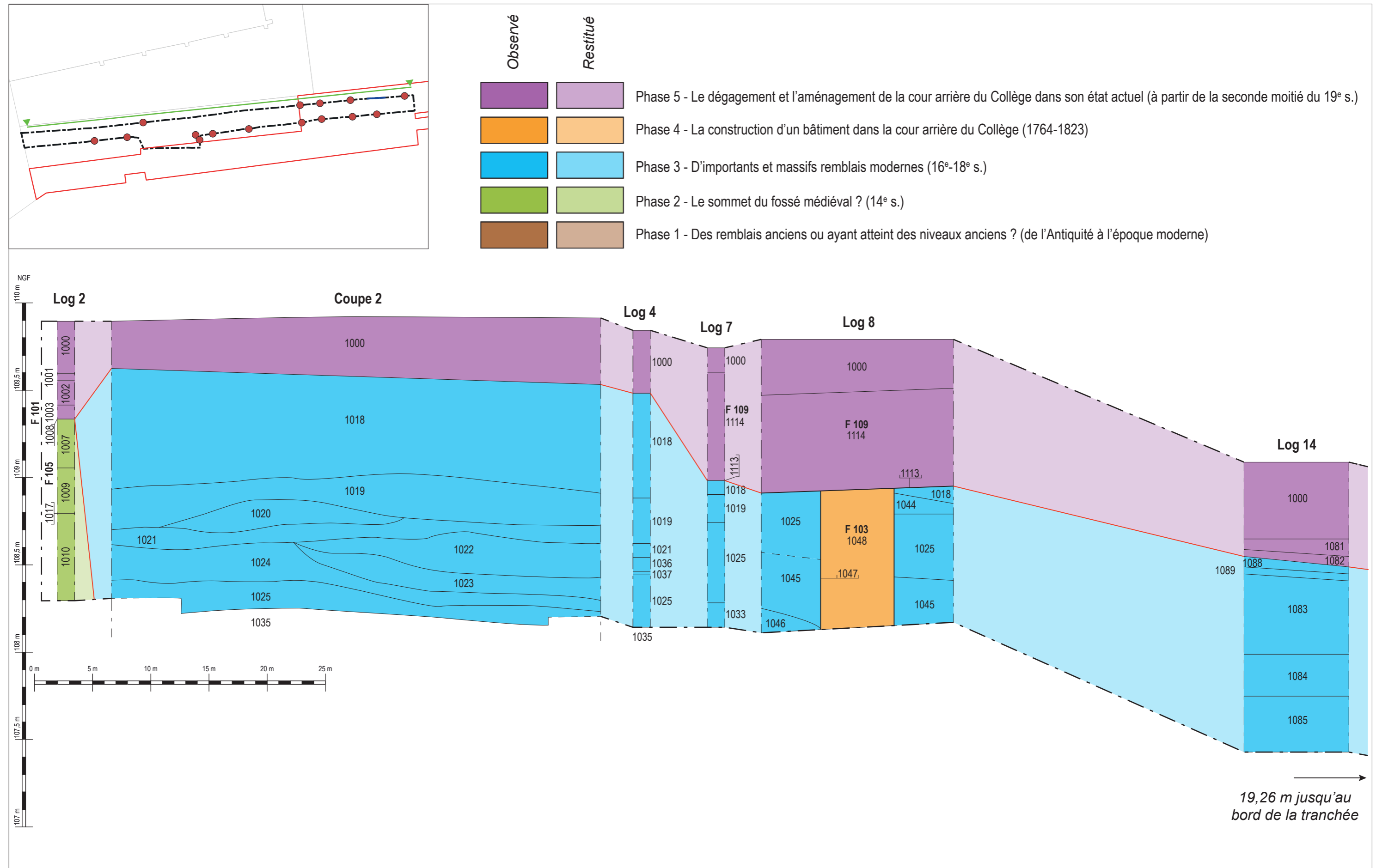


Fig. 7 : Coupe séquentielle restituée du bord nord de la tranchée, figurant le détail des logs et de la coupe s'y trouvant (PAVO).

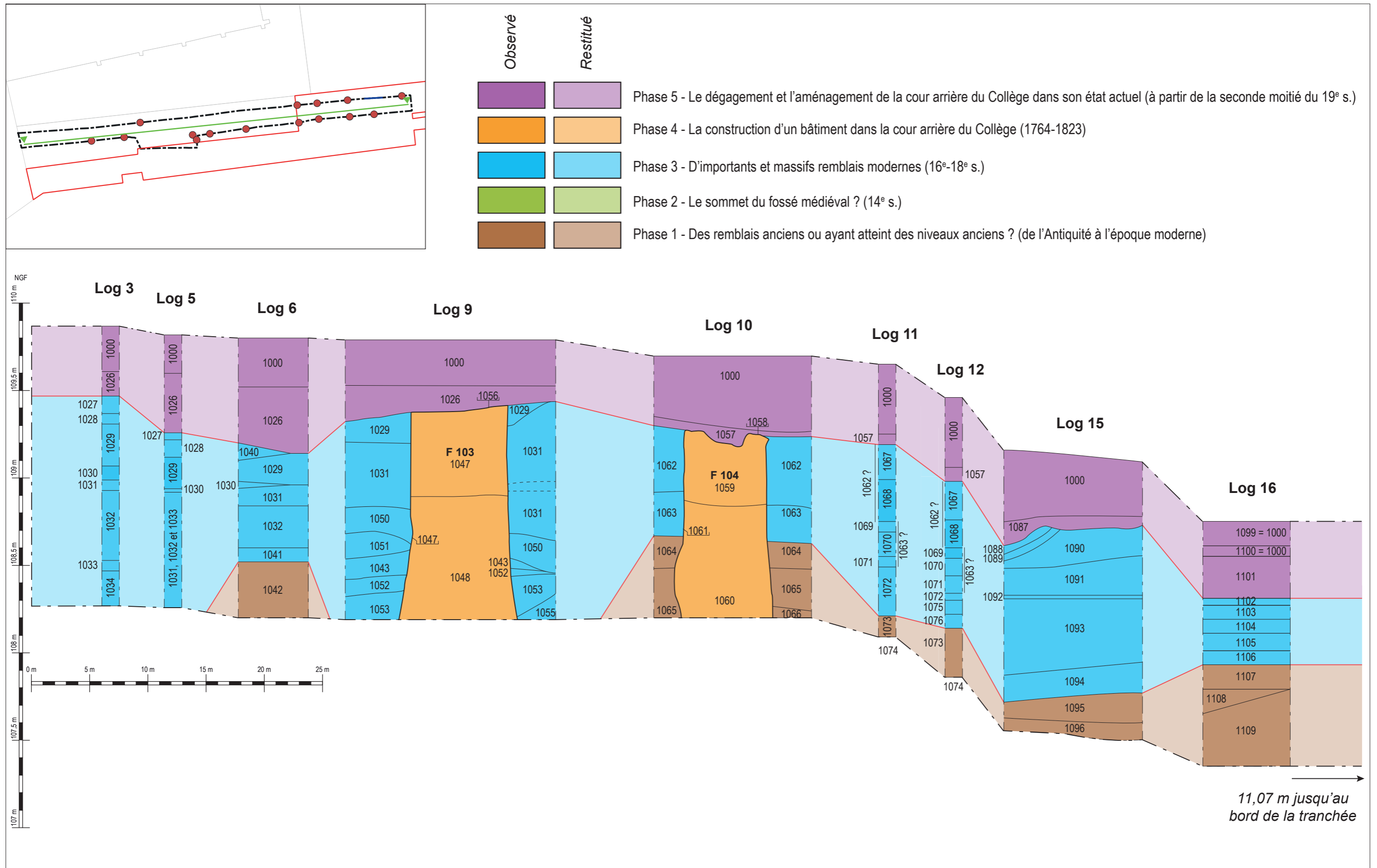


Fig. 8 : Coupe séquencée restituée du bord sud de la tranchée, figurant le détail des logs et de la coupe s'y trouvant (PAVO).

## DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

### PRÉSENTATION DE L'OUVERTURE

L'opération de diagnostic a pris la forme d'une unique tranchée de 62 m de longueur et d'une largeur comprise entre 2,10 m et 2,50 m pour une profondeur tournant autour de 1,70 m. Cela représente une superficie de 173,32 m<sup>2</sup>.

La **Fig. 9** présente les surfaces concernées par les différents éléments surfaciques ainsi que les proportions que cela représente. Le sondage finalement ouvert ne couvre que 2,1 % de l'emprise accessible de la prescription (3,4 % si on ne tient pas compte du bâti). L'écart avec la visée théorique de 10 % d'ouverture est très important, mais cela doit être pondéré par le fait que cela correspond à l'intégralité de l'emprise de l'aménagement dans la parcelle BH 154pp.

La **Fig. 10** donne un bon aperçu de l'état de la cour arrière avant le début du diagnostic archéologique.

Éléments	Surface (m <sup>2</sup> )	Part (%)
Parcelles BH 154pp et BH 155pp	8158	100
Emprise de la prescription	234	2,9
Emprise du sondage de diagnostic	173,32	2,1
Part sondée de la prescription		74

**Fig. 9** : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.



**Fig. 10** : Vue de l'ouest de la cour arrière avant terrassement (PAVO).

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Il est important de noter que le terrain naturel n'a pas été atteint au fond de la tranchée, ce qui s'explique par la différence entre les 1,70 m atteints et les 4,24 m à 4,40 m d'épaisseur théorique de stratification avant les niveaux naturels (voir page 18).

Les relevés de terrain sont reportés sur deux coupes séquencées cumulées, distinguées selon le côté nord ou sud de la tranchée, sur les **Fig. 7 et Fig. 8**.

#### Des remblais anciens ou ayant atteint des niveaux anciens ? (phase 1, séquence 1)

La séquence 1, qui représente à elle seule la phase 1, comprend onze unités stratigraphiques (US 1042, 1064, 1065, 1066, 1073, 1074, 1095, 1096, 1107, 1108 et 1109) de natures fortement similaires. À ce titre, elles seront analysées en tant qu'ensemble, sauf pour les cas qui nécessitent de les détailler.

Il s'agit exclusivement de remblais, de coloration plutôt sombre (courant du brun au gris foncé presque noir) et de granulométrie plutôt fine, d'argileux à limoneux, avec de ponctuelles variations sableuses sans signification particulière. Ces unités stratigraphiques ont été observées dans les parties basses des logs 6, 10, 11, 12, 15 et 16, c'est-à-dire à l'échelle de la tranchée toute entière et exclusivement sur son côté sud (**Fig. 8, Fig. 12 et Fig. 13** ; probablement pour des raisons de conservation différentielle de ces niveaux profonds par rapport au côté nord). Cette séquence apparaît à 108,68 m (US 1064, log 10) et présente une épaisseur supérieure à 0,42 m (US 1109, log 16).

Le mobilier céramique (poterie courante et terres cuites architecturales) trouvé dans ces unités stratigraphiques relève quasi-exclusivement de la période antique sans qu'il soit possible d'être plus précis. Il existe tout de même deux cas particuliers, tous deux situés en position basale de leur stratification. Le premier est l'US 1042 (log 6) qui a livré un fragment de bord d'un pot produit au 1<sup>er</sup> s. de notre ère, voire dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. avant notre ère. Le deuxième cas particulier est l'US 1066 (log 10) qui a livré deux tessons, un assurément antique et un second produit durant



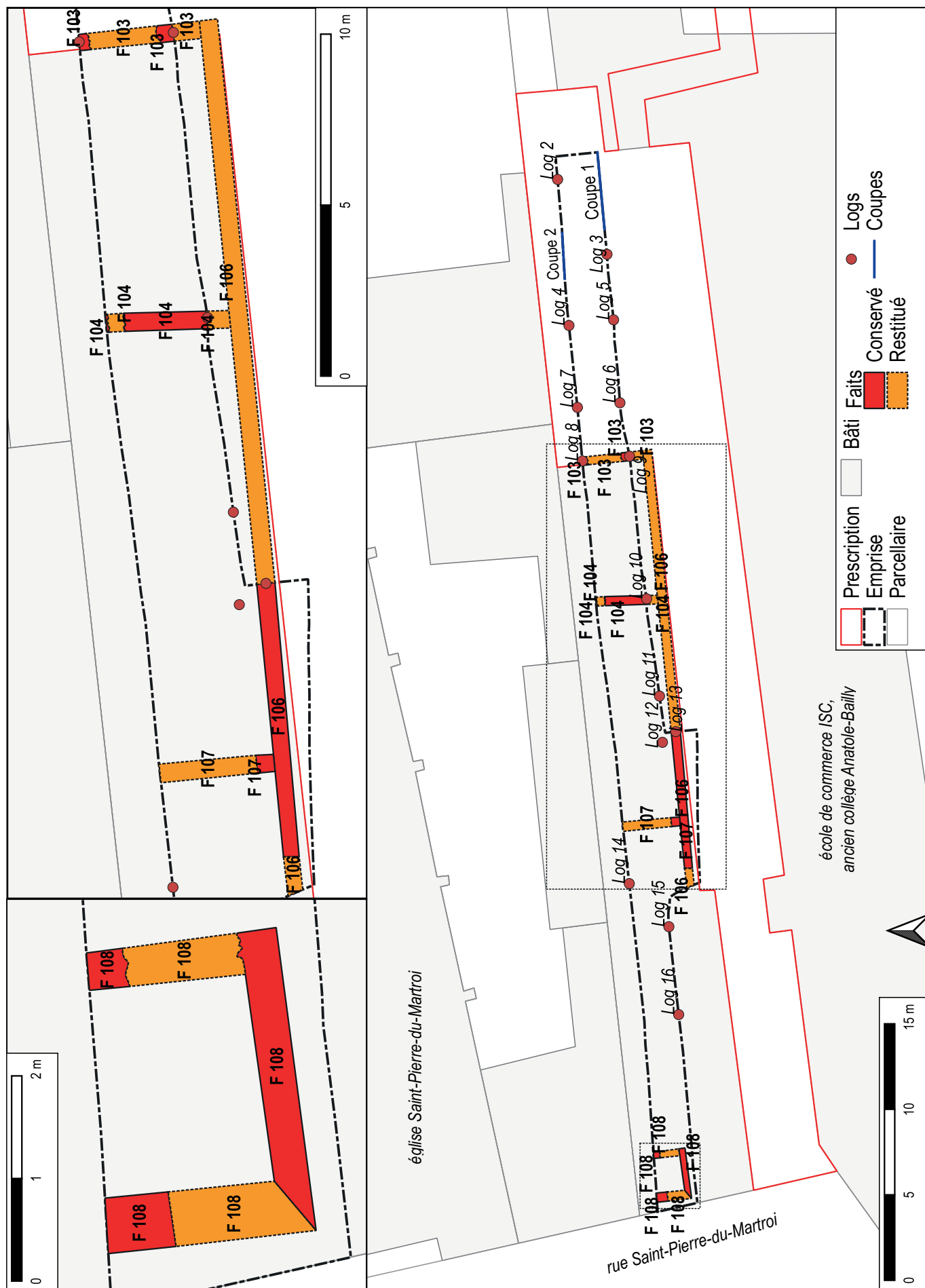


Fig. 11 : Plan masse des structures observées et des coupes et des logs réalisés (PAVO).



Fig. 12 : Vue de l'US 1042 au pied du log 6 (PAVO).



Fig. 13 : Vue des US 1073 et 1074 au pied du log 16 (PAVO).

l'Antiquité ou le Moyen Âge, son état de conservation ne permettant pas de trancher avec certitude.

Cette séquence comprend toutes les unités stratigraphiques dont le mobilier céramique est uniquement ou à prédominance antique ainsi que les unités stratigraphiques situées à la base du diagramme (en termes relationnels). La méthode de détermination de cette séquence peut apparaître artificielle et pourrait amener à la fusionner avec la séquence 2 sans que cela ne pose de problème de logique stratigraphique. Aucun élément ne semble toutefois l'imposer. Au contraire : le mobilier céramique le plus ancien est toujours associé aux unités stratigraphiques les plus basses. La cote de fond de projet, qui n'a pas permis d'aborder ces niveaux plus avant, et l'aspect ponctuel des observations de terrain effectuées ne permettent pas de clarifier ce point et notamment de déterminer s'il s'agit de niveaux antiques ou de remblais provenant de niveaux antiques prélevés ailleurs.

### Le sommet du fossé médiéval ? (phase 2, séquence 2)

La séquence 2, qui représente à elle seule la phase 2, correspond à un creusement et aux unités stratigraphiques associées (F 105). Le creusement US 1017 – plus précisément son bord nord – apparaît à la cote de 108,30 m et a été observé à l'extrémité orientale de la tranchée, à partir de 0,50 m de distance vis-à-vis du bâtiment actuel et sur 4,50 m de longueur ; il disparaît à partir de 5,00 m d'écart avec le bâtiment (Fig. 14). Il présente des parois d'abord évasées à environ 45° montrant que le creusement a été fait vers le sud, puis rapidement celles-ci deviennent verticales. Le fond n'a pas été vu car la cote de fond de projet était déjà atteinte.



Fig. 14 : Vue de la structure F 105 affleurant au fond de la tranchée (PAVO).

Ce creusement est comblé dans un premier temps par un sable fin argileux brun clair contenant des inclusions de mortier de chaux et de terres cuites architecturales, remblai constitué de multiples litages présentant un léger pendage vers l'est (US 1009). Ce niveau apparaît à 109,06 m et présente une épaisseur minimale observée de 0,76 m. Vient par-dessus une alternance de niveaux argilo-sableux gris foncé hétérogènes et compacts incluant de petits cailloux de rivière centimétriques et des fragments de schiste ardoisier en litages plans, ainsi qu'une couche de 0,06-0,07 m d'épaisseur d'argile ocre pure (US 1007). Ce niveau apparaît à 109,43 m et présente une épaisseur de 0,66 m.

À ces trois unités stratigraphiques qui composent (plus ou moins assurément) le possible fossé médiéval sont associées dans la même séquence le niveau dans lequel le creusement US 1017 est réalisé et le niveau sous-jacent. La première unité stratigraphique est un niveau argilo-sableux gris foncé assez homogène et compact incluant des fragments de terres cuites architecturales et de petits cailloux de calcaire (US 1010). Elle apparaît à 108,80 m et présente une épaisseur de 0,50 m. La seconde est un niveau limono-argileux assez homogène et compact présentant les mêmes inclusions (US 1011). Elle apparaît à la cote de 108,30 m et son épaisseur est inconnue car elle n'a été vue qu'au pied du log 2. Ces deux unités stratigraphiques sont peut-être égales, eu égard à leurs faciès similaires.

Les quatre unités stratigraphiques positives ont fourni un mobilier archéologique dans l'ensemble chronologiquement homogène. L'US 1007 a livré trois tessons datés du 14<sup>e</sup> s. ; l'US 1009 a livré un tesson daté des 14<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> s. ; l'US 1010 a livré trois tessons, deux antiques résiduels et un tesson daté du 14<sup>e</sup> s. ; enfin l'US 1011 a livré un tesson daté des 12<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> s. On peut ajouter la présence dans cette dernière unité stratigraphique d'un fragment de terre cuite architecturale datée de l'époque moderne sans plus de précision. Ces éléments permettent de resserrer la datation de l'ensemble de la séquence à l'intervalle 14<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> s.

L'interprétation du creusement US 1017 comme étant le sommet du fossé médiéval est appuyée par l'orientation de cette structure, qui est approximativement parallèle au front nord de la fortification tardo-antique, et par la profondeur de son apparition. En outre, le bord de cette structure observé au fond de la tranchée correspond au bord extérieur/contrescarpe, ce qui signifie que celle-ci s'ouvre vers le sud et que son emprise débord largement de la tranchée. En revanche, cette hypothèse est peut-être infirmée par les altitudes d'apparition des unités stratigraphiques associées au

comblement. En effet, l'US 1007, la plus haute, atteint la cote de 109,43 m, et l'US 1009 apparaît quant à elle à la cote de 109,04 m. Ces altitudes sont peut-être trop élevées pour que ces niveaux appartiennent au fossé. En tout état de cause, il n'est pas possible de trancher à partir de ces éléments et cette question reste ouverte.

### **D'importants et massifs remblais médiévaux et modernes, et des sols ? (phase 3, séquence 3)**

La séquence 2 comprend 60 unités stratigraphiques. Comme pour les niveaux de la séquence 1, elles seront analysées en tant qu'ensemble, sauf pour les cas qui nécessitent de les détailler.

Ces couches présentent une coloration majoritairement plutôt sombre (courant du brun au gris foncé presque noir) et de granulométrie plutôt fine, d'argileuses à limoneuses, mais il existe également des niveaux de sables limoneux jaunes (US 1106) ou d'argiles jaunes (US 1037), ainsi que de marne (US 1027, 1028, 1030 et 1068) ou de calcaire (US 1024, 1033 et 1092) blancs. Il s'agit pour leur grande majorité de remblais, globalement limoneux et argileux avec une nette composante organique (d'où la coloration foncée). Cette séquence apparaît à la cote de 109,49 m (US 1018). La coupe 2 montre un bon exemple de la configuration générale de ces remblais (**Fig. 15**).

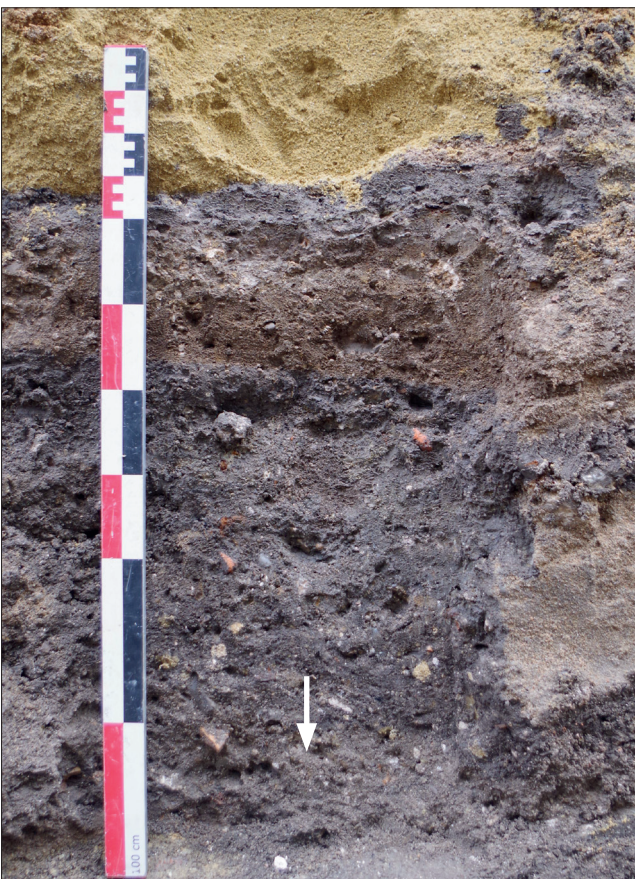
Le mobilier céramique contenu dans ces unités stratigraphiques se rattache dans sa grande majorité à la période moderne. Il est possible, pour certaines unités stratigraphiques, d'être plus précis dans les datations : l'US 1062 se rapporte ainsi aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> s. et les US 1063 et 1080 au 16<sup>e</sup> s.

### **Des niveaux de sols ?**

Certains de ces remblais présentent une part nettement plus importante, jusqu'à être exclusive, d'éléments minéraux (fragments de calcaire et/ou de marne), de couleur systématiquement blanche. Il s'agit des unités stratigraphiques 1033 et 1092, qui sont toutes deux des liserés plus ou moins fins de cailloutis de calcaire plus ou moins visibles, vus exclusivement dans les logs 3, 5, 7 et 15 (**Fig. 16 et Fig. 17**). L'US 1033 présente une épaisseur de 0,06 m dans le log 3 et de 0,14 m dans le log 7 ; l'US 1092 présente quant à elle une faible épaisseur de 0,02 m dans le log 15.



**Fig. 15 :** Coupe 2. On voit aisément l'alternance des remblais distingués selon leurs natures, entre niveaux argileux sombres, plus calcaires/marneux clairs. La logique des dépôts est globalement plane (PAVO).



**Fig. 16 :** Le possible sol US 1033 dans le log 7 (PAVO).



**Fig. 17 :** Le possible sol US 1092 dans le log 15 (PAVO).

La nature et la configuration de ces niveaux pourrait inciter à y voir des sols. Il est possible qu'il existait un premier niveau de sol ou de circulation entre les logs 3 et 7, soit sur environ 9 m, caractérisé par un remblai de cailloutis de calcaire d'épaisseur assez réduite (bien que l'on ne connaisse pas l'épaisseur de l'US 1033 au pied du log 7). Il est également possible que le très fin liseré de même nature vu dans le log 15 soit également un sol. Il est en revanche peu probable qu'il s'agisse du même niveau. En effet, cela impliquerait de restituer ce niveau sur près de 30 m sans qu'il ait été aperçu dans les coupes entre les logs 7 et 15. En outre, la restitution tout de même effectuée à valeur d'essai propose un niveau quasiment plan alors qu'un pendage apparent vers l'ouest se devine à la lecture des coupes cumulatives (sans compter sur le fait que le sol actuel présente lui aussi un net dénivelé).

## Discussion

La description de la séquence 3 contenant à elle seule près de la moitié des unités stratigraphiques enregistrées sur le site est succincte car il n'est pas possible de déterminer un quelconque séquençage interne de la mise en place de ces remblais. Les datations fournies par le mobilier céramique restent trop larges pour que l'on puisse scinder la séquence sur la base de ces données. La mise en équivalence de plusieurs unités stratigraphiques est délicate car nombre d'entre elles sont fortement similaires, voire identiques, ce qui crée un important risque d'erreur ; tentée, cette mise en équivalence n'a permis d'associer que quelques rares niveaux entre eux.

Cette séquence de remblais présente une épaisseur maximale de 1,47 m du côté nord et de 1,34 m du côté sud de la tranchée. Cette épaisseur varie en fonction de l'impact en profondeur des aménagements. Les remblais de cette séquence sont répartis uniformément sur l'emprise de l'opération.

Il est possible qu'un ou deux niveaux de sols aient été mis en évidence. Les relations stratigraphiques permettent de dater l'US 1033 de l'époque moderne. En l'état de la documentation, il n'est pas possible de les rattacher à la Grande Allée car on ne connaît pas sa nature matérielle. Si ces niveaux de sols pourraient être des recharges ponctuelles d'un chemin peu fréquenté, ils peuvent également être dus à un remblaiement localisé de cailloutis.

Les phénomènes anthropiques constatés pour la séquence 3 sont donc des actions de remblaiement de

l'espace de la cour arrière du Collège. La stratification ne permet pas de savoir à partir de quels types de niveaux ces remblaiements ont été réalisés, ni la raison de leur exécution.

## La construction d'un bâtiment à l'arrière du Collège royal entre 1764 et 1823 (phase 4, séquence 4)

Cette séquence/phase comprend un premier ensemble de quatre structures associées entre elles et formant un ensemble correspondant à un bâtiment, et un second ensemble de trois maçonneries formant une cuve probablement à fonction de fosse septique.

### Quatre maçonneries associées entre elles

Quatre maçonneries (F 103, F 104, F 106 et F 107) ont été identifiées sur le terrain. Pour alléger le texte de description, les informations topographiques essentielles de ces structures sont compilées dans la **Fig. 18**.

Ces quatre maçonneries sont toutes constituées d'un bain de mortier de chaux beige clair comportant une charge très importante de sable et de petits graviers mesurant jusqu'à 5 mm de côté et peu de chaux, malgré cela étant assez dur et comportant quelques rares petits fragments de terre cuites architecturales pris dans la masse (US 1048 pour F 103, US 1060 pour F 104, US 1077 pour F 106 et US 1116 pour F 107) (**Fig. 19 et Fig. 21** pour F 103 ; **Fig. 20 et Fig. 22** pour F 104 ; **Fig. 23, Fig. 24 et Fig. 25** pour F 106 ; **Fig. 25, Fig. 26 et Fig. 27** pour F 107). Cette nature permet de proposer avec certitude qu'il s'agit de la fondation de murs. Deux de ces fondations étaient encore surmontées de la partie basse de leur élévation, qui se caractérise par la mise en œuvre en assises de moellons de calcaire de Beauce (L = 0,30 m ; l. = 0,20 m) liés par un mortier de chaux blanc à gris, très dur et dont la charge est de granulométrie moyenne (US 1049 pour F 103 et US 1059 pour F 104). Les quatre maçonneries

Fait	US	Z <sup>max</sup>	Z <sup>min</sup>	L	l	H
103	1047, 1048, 1049	109,41	108,13	2,74	0,50	1,28
104	1059, 1060, 1061	109,24	108,20	2,95	0,51	1,04
106	1077, 1078	108,73	107,94	8,05	0,53	0,79
107	1115, 1116	108,14	107,94	0,52	0,50	0,20

**Fig. 18** : Informations topographiques relatives aux maçonneries F 103, F 104, F 106 et F 107.



Fig. 19 : F 103 après terrassement (PAVO).



Fig. 21 : F 103 apparaissant coupé dans le log 9 (PAVO).



Fig. 20 : F 104 après terrassement (PAVO).



Fig. 22 : F 104 écrêté par le terrassement (PAVO).



Fig. 23 : Vue partielle de F 106 après terrassement (PAVO).



Fig. 25 : Vue latérale de F 106 (PAVO).



Fig. 24 : Vue d'ensemble de la jonction entre F 106 et F 107 (PAVO).



Fig. 26 : Jonction entre F 106 et F 107 (PAVO).



Fig. 27 : Vue latérale de F 107 et détail de la jonction entre F 106 et F 107 (PAVO).

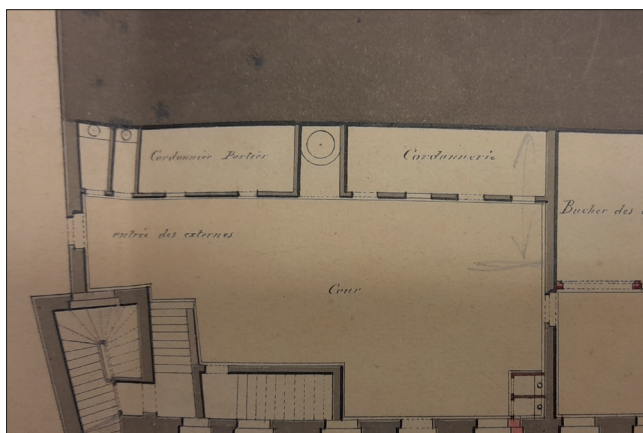
ries ont été aménagées dans des tranchées étroites qui étaient très difficiles à percevoir (US 1047 pour F 103, US 1061 pour F 104, US 1078 pour F 106 et US 1115 pour F 107). L'apparence des fondations subsistantes suggère même qu'elles ont pu être directement coulées dans les tranchées.

Aucun mobilier archéologique n'était associé à ces structures, autre que les fragments de terres cuites architecturales pris dans les fondations et qui n'ont pas été prélevés.

L'homogénéité de la mise en œuvre de ces fondations permet d'assurer leur synchronie. Les fondations de F 106 et F 107 étaient chaînées entre elles, ce qui confirme également cette simultanéité de réalisation. Les jonctions entre les autres maçonneries n'ont pas pu être perçues car situées hors emprise.

La cartographie des maçonneries F 103, F 104, F 106 et F 107 permet de les associer sans hésitation possible à un même bâtiment, dont les maçonneries F 103 et F 106 forment les murs extérieurs et les maçonneries F 104 et F 107 forment des murs de refend.

Si les unités stratigraphiques associées à ce bâtiment n'ont pas livré de mobilier archéologique et que leur mode de mise en œuvre n'est pas datant, il reste possible de proposer une fourchette de datation en mobilisant des sources figurées. On peut recourir dans un premier temps à un plan de 1764, de peu postérieur au départ des Jésuites du site en 1762 (Tranchau 1893). Ce document figure une Grande Allée vide de toute construction et même plantée d'arbres. Cela pose donc un *terminus post quem* à la construction du bâtiment. On peut recourir dans un second temps à la planche B



**Fig. 28** : Détail du plan projet du Collège dressé en 1844 pour Imbault, architecte voyer de la ville d'Orléans (AMO 11 M 1501). Le bâtiment longiligne occupé par deux locaux de cordonnerie et auquel deux latrines sont adossées apparaît nettement.

dite « de Sainte-Croix » du cadastre ancien, établi en 1823 (AMO 1 Fi 56). La parcelle 410, qui correspond à l'extrémité occidentale de l'actuelle cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc, accueille un bâtiment quadrangulaire longiligne accolé au mur nord de la parcelle<sup>1</sup>. Cela pose le *terminus ante quem* au bâtiment. Celui-ci a donc été édifié entre 1764 et 1822. Une consultation des archives du Collège permettrait probablement de trouver la date précise de cette construction, mais cette recherche n'a pas pu être menée faute de temps.

Il est à noter que l'étude documentaire menée en amont du diagnostic archéologique de 2015 a fait ressortir un plan du Collège royal dressé le 31 mai 1844 par Imbault, architecte voyer de la ville (AMO 11 M 1501 ; Jesset 2015 : 51 ; **Fig. 28**), lequel plan fait ressortir des détails sur ce bâtiment établi avant 1823 dans la cour arrière. On remarque ainsi que deux grands espaces sont occupés par un « cordonnier portier » et par une « cordonnerie », espacés séparés par un possible puits. Enfin, la partie ouest comprend ce qui a tout lieu d'être deux latrines. L'emplacement de l'actuel portail donnant accès à la cour arrière était l'entrée des externes.

### Une cuve maçonnée

Tout à l'extrémité occidentale de la tranchée, près du seuil du portail donnant accès à la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc, ont été vues trois maçonneries (**Fig. 29**, **Fig. 30** et **Fig. 31**).

La première maçonnerie est un mur orienté est-ouest (tranchée étroite de fondation : US 1117 ; maçonnerie : US 1110). Conservé sur environ 1,15 m de hauteur, il présente une épaisseur d'environ 0,35 m. Son niveau de dérasement apparaît à 0,55 m de profondeur, soit à 107,91 m. La deuxième maçonnerie est un mur orienté nord-sud (tranchée étroite de fondation : US 1118 ; maçonnerie : US 1111). Conservé sur environ 0,75 m de hauteur, il présente une épaisseur de 0,33 m. Il est mis en œuvre en assises de moellons de calcaire de Beauce mesurant jusqu'à 0,15 m de côté et de quelques fragments de terres cuites architecturales liés par un mortier de chaux gris clair à blanchâtre, homogène, comportant une importante charge sableuse. Il est revêtu sur sa face interne par un enduit de tuileau rose peu épais (de 0,005 m à 0,02 m). Son niveau de dérasement apparaît à 0,96 m de profondeur, soit à

<sup>1</sup> Une rapide consultation des matrices des propriétés foncières n'a pas permis de détailler les éléments bâtis de la parcelle. Des informations existent peut-être dans d'autres registres du cadastre ancien mais le temps manquait pour effectuer cette recherche.





Fig. 29 : US 1110 (mur est-ouest de F 108) (PAVO).



Fig. 30 : Détail de la mise en œuvre de l'US 1110 (mur est-ouest de F 108) (PAVO).



Fig. 31 : Coupe du mur est de F 108, (PAVO).



Fig. 32 : Mur sud de F 108, côté intérieur, avec l'enduit de tuileau rose encore présent (PAVO).

107,50 m. La troisième maçonnerie est un mur orienté nord-sud (tranchée étroite de fondation : US 1123 ; maçonnerie : US 1124). Il n'a pas été enregistré au moment de la fouille.

Ces maçonneries fonctionnent assurément entre elles, et à ce titre elles ont été enregistrées ensemble sous le numéro de F 108. Elles forment une cuve de 2,08 m de largeur d'est en ouest et de 1,80 m de largeur minimale du nord au sud, dont le fond n'a pas été atteint et dont on ne peut pas estimer la contenance. La présence d'un enduit de tuileau rose mis en place avec un certain soin atteste la prise en compte par les constructeurs de la contrainte de la présence de liquides à l'intérieur que l'on ne souhaite pas voir s'écouler hors de la cuve (Fig. 32).

En termes de datation, on peut s'appuyer sur le plan du Collège dressé par l'architecte voyer Imbault (voir ci-dessus). La partie occidentale du bâtiment longiligne est occupée par ce qui apparaît être des latrines. On peut donc proposer que la cuve F 108 soit une fosse septique aménagée en même temps que ce bâtiment équipé de latrines.

À l'été 2022, lors du suivi des travaux d'installation d'un réseau de chauffage urbain dans la rue Saint-Pierre-du-Martroi, une cuve maçonnée de facture absolument identique avait été mise au jour devant le portail donnant accès à la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc (identifiée comme la structure F 115). Il ne s'agit pas de la même cuve. Nous sommes donc en présence soit d'une cuve à double compartiment, soit de deux cuves individuelles accolées. La destruction quasi-totale du seul mur mitoyen (US 1125) entre les deux cuves ne permet pas de rechercher la présence d'un système de canalisations faisant communiquer les deux structures entre elles<sup>2</sup>. Comme le plan de 1844 montre deux latrines, chacune de celles-ci disposait-elle de sa propre fosse septique ?

<sup>2</sup> Il s'agit de la maçonnerie US 1124 vue dans la cour arrière. Elle n'avait pas été vue à l'occasion du sondage dans la rue Saint-Pierre-du-Martroi car une maçonnerie (F 117) soit soutenant le seuil du portail soit divisant la cuve occidentale (la première hypothèse est plus vraisemblable) bloquait toute vision vers l'est, en plus d'être située au niveau de la limite de l'emprise de la tranchée.

### L'aménagement progressif de la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc vers son état actuel (du courant du 19<sup>e</sup> s. à aujourd'hui, phase 5, séquences 5, 6 et 7)

La dernière phase est postérieure à l'existence du bâtiment présenté ci-dessus et correspond au dégagement progressif de l'actuelle cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc jusqu'à la réalisation de son état actuel.

### La démolition du bâtiment et le nivellement de la cour alors formée dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> s. (séquence 5)

Les maçonneries composant le bâtiment sont partiellement détruites par le nivellement de la cour arrière du collège. Toutes présentent de nets niveaux de dérasement. Il s'agit de l'US 1056 pour F 103 (Fig. 20), de l'US 1058 pour F 104, de l'US 1121 pour F 106 et de l'US 1122 pour F 107. Enregistrés individuellement lors de la fouille, ces dérasements doivent être considérés comme équivalents, voire égaux, car se rapportant à un seul et même bâtiment et à une seule et même action.



**Fig. 33** : Log 14. Les matériaux de démolition du bâtiment de la fin du 18<sup>e</sup> s. et épanchés sur le site se voient sous le sable ocre (PAVO).

La fosse septique F 108 connaît elle aussi un dérasement total. Ce sont ainsi l'US 1119 pour la maçonnerie US 1110, l'US 1120 pour la maçonnerie US 1111 et l'US 1125 pour la maçonnerie US 1125 qui viennent la supprimer. Après ce dérasement, l'ancienne fosse septique est comblée par un sédiment sableux plus ou moins limoneux brun foncé homogène, meuble et très humide incluant de nombreux éléments de démolition, provenant vraisemblablement de la cuve elle-même et peut-être également de l'ancien bâtiment (US 1112)<sup>3</sup>.

L'espace dégagé une fois les différentes maçonneries du bâtiment et de la fosse septique dérasées connaît ensuite un nivellement par l'épandage des matériaux de démolition. Ce sont ainsi les unités stratigraphiques 1026 (au-dessus de F 103, vue dans le log 9 ; Fig. 20) et 1057 (au-dessus de F 104, vue dans le log 10) qui participent à cette opération, auxquelles on peut ajouter par équivalence d'abord les US 1081 et 1082 vus dans le log 14 (Fig. 33) et ensuite l'US 1087 vue dans le log 15 (Fig. 17). Ces niveaux présentent une matrice de granulométrie variée mais globalement plutôt fine dans laquelle sont inclus des fragments de calcaire et de mortier. L'unité stratigraphique 1026 constitue le sommet de cette séquence et apparaît à la cote de 109,71 m.

Les niveaux qui peuvent être associés à cette séquence sont indigents en mobilier archéologique. Toutefois, l'US 1112 a livré un unique tesson de céramique, en l'occurrence un fragment de pot de chambre en faïence daté du courant du 19<sup>e</sup> s. Cette datation est conforme à ce que l'on peut proposer à partir du séquençage stratigraphique et des éléments de chronologie fournis par les documents archivistiques relatifs au bâtiment (voir ci-dessus).

### Un réseau et une petite maçonnerie non identifiée du 19<sup>e</sup> s. et/ou 20<sup>e</sup> s. (séquence 6)

La séquence suivante comprend deux structures, l'une assurément postérieure au nivellement de la cour arrière, l'autre vraisemblablement de même.

La première structure est un réseau (F 102 ; Fig. 34) constitué d'une canalisation d'adduction d'eau ou d'assainissement en grès vernissé sombre (US 1014) posée au fond d'une tranchée, aux parois un peu éva-

<sup>3</sup> Cette unité stratigraphique est égale aux US 1061 et 1062 enregistrées à l'occasion du sondage effectué dans la rue Saint-Pierre-du-Martroi. Une distinction entre deux niveaux de remblais avait alors été possible, ce qui n'était pas le cas pour le diagnostic du 24 rue Jeanne-d'Arc.

sées et au fond plat, d'une largeur de 1,22 m (mais qui est surestimée car la structure est coupée en biais par la tranchée) et d'une profondeur minimale de 1,05 m (US 1015) ; cette structure apparaissait immédiatement sous le niveau superficiel de la cour arrière, à 0,26 m de profondeur, soit à la cote de 109,64 m (ce qui est également la cote maximale de cette séquence). La tranchée est comblée par deux remblais sableux, un sable de Loire pur au fond pour soutenir et protéger la canalisation (US 1013) et du sable plus limoneux mélangé à du tout-venant de démolition au-dessus (US 1012). Si aucun mobilier archéologique n'a été trouvé dans ces niveaux, la nature de la canalisation en elle-même correspond à une fabrication classique pour le 19<sup>e</sup> s. et le début du 20<sup>e</sup> s.

La seconde structure est un petit massif de maçonnerie (F 100 ; **Fig. 35**) de 0,64 m de longueur, de 0,47 m de largeur et de 0,15 m d'épaisseur conservée ; il apparaissait à 0,43 m de profondeur, soit à la cote de 109,44 m. Il est réalisé en moellons de calcaire brutes de petit et moyen gabarit liés par un ciment gris non friable et de granulométrie grossière, à joints débordants

(US 1005). Un élément faunique était pris dans cette dernière unité stratigraphique. La réalisation du liant en ciment permet d'associer assurément la construction de ce petit massif au plus tôt au milieu du 19<sup>e</sup> s., et il a probablement été réalisé *a minima* à la fin de ce siècle.

Ce massif de maçonnerie est difficile à interpréter, notamment du fait de la brièveté de son observation et de son mauvais état de conservation. Il est possible qu'il ait été mis en place en tranchée aveugle, ce qui n'a pas pu être vu lors du terrassement. Cela suggère qu'il s'agit de la fondation d'un plot construit et totalement dérasé lors du nivellement de la cour arrière. L'interprétation en tant que plot est appuyée par le fait que cette maçonnerie n'était pas prise dans la stratification et apparaît quasi-circulaire en plan.

### L'aménagement de la cour arrière de l'ancien collège Anatole-Bailly dans son état actuel (séquence 7)

Cette dernière séquence comprend deux structures liées à des aménagements récents de l'arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc et par la réalisation du sol actuel de cet espace.

La structure F 101 correspond à la tranchée de fondation du bâtiment fermant la cour arrière par l'est (chaufferie) (**Fig. 36 et Fig. 37**). Un réseau d'alimentation de ce bâtiment en gaz participe également à cet aménagement. Le creusement (US 1008) est à parois très évasées jusqu'à 1,10 m de profondeur, profondeur à partir de laquelle il devient vertical. Il a été observé sur 1,60 m de profondeur et sur 2,15 m de largeur à partir de la chaufferie. Il a été vu sur toute la largeur de la tranchée, soit sur 2,40 m de largeur. Il est comblé très majoritairement par un remblai sablo-argileux contenant des inclusions de graviers et de petits cailloux ainsi que du mobilier archéologique (US 1002) et en partie par une couche meuble de mortier blanc pulvérulent qui apparaît plaquée contre la paroi ouest du creusement (US 1003). Le mobilier archéologique provenant de l'US 1002 est un lot de 18 tessons dont la datation court de la fin du 15<sup>e</sup> s. au courant du 19<sup>e</sup> s. Son enregistrement n'a pas été poussé plus avant, son caractère récent limitant son intérêt archéologique.

La structure F 109 est une tranchée de réseau aménagée pour installer une adduction de gaz, vraisemblablement pour alimenter la chaufferie. Il s'agit d'un creusement à parois droites et à fond plat (US 1113) comblé par un sable jaune de granulométrie moyen contenant et protégeant le tuyau en PVC. Au vu de sa



**Fig. 34** : La tranchée de réseau F 102 dans son environnement. On voit nettement que le terrassement l'a coupée en biais (PAVO).



**Fig. 35** : Vue zénitale de F 100 (PAVO).



Fig. 36 : Vue de la tranchée de fondation F 101 dans la coupe sud de la tranchée (PAVO).



Fig. 37 : Vue de la tranchée de fondation F 101 dans l'extrémité est de la tranchée (PAVO).

mise en œuvre, cet aménagement a probablement été réalisé dans les dernières décennies les plus récentes. Elle n'est pas figurée ici.

L'unité stratigraphique 1001 est un sédiment sablo-argileux d'aspect marbré et de coloration globalement sombre (due à une importante fraction organique ?) très hétérogène. L'intérêt de ce niveau est d'avoir livré du mobilier métallique varié : clous, bouton de veste, de gilet ou de manchette, mais surtout une contremarque publicitaire pour l'apéritif Picotin, d'origine parisienne, à base d'avoine et en vogue à la fin du 19<sup>e</sup> s., fabriquée par la frappe de l'inscription «LE/PICOTIN/APERITIF» sur l'avvers d'une monnaie italienne en alliage cuivreux de 10 *centesimi* émise entre 1862 et 1865. Il s'agit d'un remblai présent sur l'ensemble de la stratification et qui recouvre les structures les plus récentes. Il participe donc pleinement à la mise en forme définitive de la cour arrière.

Enfin, l'unité stratigraphique 1000 (subdivisée et enregistrée en US 1099 et 1100 dans le log 16), correspond à l'enrobé actuel du revêtement de la cour arrière avec ses niveaux de préparation (grave concassée et sable).

## **CONCLUSION**

L'intérêt de ce diagnostic archéologique est d'être située dans un secteur ayant fait l'objet de plusieurs opérations d'archéologie préventive plus ou moins récentes : place du Martroi, rue Saint-Pierre-du-Martroi, hôtel Pommeret, 5 rue d'Escures, rue d'Escures, 24 rue Jeanne-d'Arc (à l'intérieur du collège Anatole-Bailly). Cela fournit un important contexte historique et archéologique. À l'inverse, le diagnostic de la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc permettait de préciser les connaissances sur une zone blanche située entre la courtine de la fortification antique et l'espace funéraire organisé autour de l'église Saint-Pierre-Ensentelée/Saint-Pierre-du-Martroi.

Les principales structures mises au jour sont une partie d'un bâtiment quadrangulaire appuyé contre le mur nord de la parcelle, bâtiment à finalité vraisemblablement utilitaire car il a accueilli des cordonneries pour l'essentiel de ses espaces ainsi que deux latrines, auxquelles est associée une fosse septique construite sous la forme d'une cuve maçonnée. Ces deux structures liées entre elles prennent place dans un contexte d'une nécessité d'équipements supplémentaires du Collège royal à la fin du 18<sup>e</sup> s. ou au début du 19<sup>e</sup> s.

La stratification postérieure montre la démolition et le comblement de ces structures dus à la volonté de dégager la cour arrière au maximum de son emprise. Les aménagements postérieurs existent mais ce sont des réseaux qui n'existent qu'en sous-sol et qui n'ont aucun impact en surface. La stratification antérieure n'a montré qu'une succession de remblais de différentes natures, déposés sans particularité apparente. Le mobilier permet de dater ces terrassements de l'époque moderne. Peut-être un ou deux niveaux de sols ont-ils été distingués dans les logs mais cette interprétation n'est pas totalement assurée.

Il est possible que le sommet conservé du fossé médiéval venu rafraîchir le fossé creusé aux abords de la fortification antique ait été vu au fond de la tranchée, au niveau de la cote de fond de projet. La datation par le mobilier céramique, tant du comblement que de l'encaissant, va en ce sens.

Enfin, la base de la stratification observée dans la tranchée est occupée par des niveaux de remblais qui ne comportent que du mobilier antique, voire de la fin du 1<sup>er</sup> s. avant notre ère. S'il ne s'agit probablement pas de niveaux antiques en place, il se peut tout de même que ceux-ci ne soient pas éloignés en distance comme

en profondeur. En effet, des niveaux antiques ayant livré du mobilier céramique du 3<sup>e</sup> s., des fragments d'enduits peints et des vestiges de terres cuites architecturales liées à des maçonneries et des toitures ont été vus au fond de la tranchée de la rue Saint-Pierre-du-Martroi. Cependant, ils ont été observés à la cote maximale de 107,44 m dans la rue alors que dans la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc, les niveaux supposément antiques apparaissent quant à eux à 108,68 m. Cet important décalage accrédi-terait plutôt l'idée de remblais provenant de couches antiques.

Les résultats de cette opération peuvent apparaître à la fois comme assez décevants pour les résultats succincts mais aussi comme encourageants pour le potentiel subsistant. La Grande Allée, ancienne rue peu à peu privatisée puis supprimée de la trame urbaine par la volonté des Jacobins, n'a pas été identifiée. La stratification de la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc n'a été qu'effleurée : le fond de la tranchée a généralement atteint 1,60 m de profondeur alors que le terrain naturel se situe à environ 4,40 m de profondeur. Cela signifie que le potentiel archéologique de l'emprise de la prescription reste inconnu pour les périodes antérieures à la fin de l'époque moderne, mais on peut tout de même le déterminer comme important au vu de l'environnement archéologique et des 2,80 m de stratification envisageable restée intacte. Dans cet espace, les questions relatives à l'extension de l'espace funéraire lié à l'église Saint-Pierre-Ensentelée/Saint-Pierre-du-Martroi vers le sud ou encore à la nature des occupations qui ont pu exister *extra-muros* une fois les fortifications tardo-antique et médiévale édifiées sont en effet cruciales pour la connaissance de ce quartier central d'Orléans.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Alix et al. 2017**

ALIX C., CARRON D., ROUX-CAPRON É., «La porte Bannier, entrée principale de la ville d'Orléans aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles», *Archéologie Médiévale*, 46, pp. 91-122.

### **Baratin et al. 1975**

BARATIN J.-F., DEBAL J., FERDIÈRE A., VINCENT J., «La tour du Heaume (Compte-rendu des activités de l'année 1974. Séance du 11 janvier 1974)», *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, VI, 45, pp. 255-261.

### **Berger, Desprez 1969**

BERGER G., DESPREZ N., *Carte géologique à 1/50000, Orléans, XXII – 19, Notice explicative*, Orléans : BRGM, XXII.

### **Chenesseau 1926**

CHENESSEAU G., «La Grande Allée, notes sur une ancienne promenade orléanaise d'après les archives du Collège», *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, XX, 225, pp. 336-354.

### **Cinçon et al. 2020**

CINÇON L., ALIX C., JESSET s., *Orléans, collège Anatole Bailly, 24 rue Jeanne d'Arc*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : Pôle d'archéologie.

### **De Kisch 1981**

DE KISCH Y., *Rapport d'activité de fouilles de sauvetage programmé des abords de la cathédrale d'Orléans. Mail Pothier 1981*, Rapport de sauvetage, Orléans.

### **Debal 1975**

DEBAL J., «La tour du Heaume (Compte-rendu des activités de l'année 1973. Séance du 12 octobre 1973)», *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, VI, 45, pp. 242-243.

### **Gaillard, Debal 1987**

GAILLARD L., DEBAL J., *Les lieux de culte à Orléans de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, coll. «Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais», Numéro hors série.

### **Jesset 2015**

JESSET s., *Orléans, collège Anatole Bailly (45 234 266 AH)*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans/SRA Centre.

### **Jesset et al. 2021**

JESSET s., ALIX C., COURTOIS J., ZIEGLER L., *Orléans, parking du Cheval Rouge*, Rapport final d'opération, Orléans : SAMO.

### **Josset et al. 2013**

JOSSET D., DE MUYLDER M., FRÈRE s., *Fouille de l'îlot Calvin (rue Calvin, rue de l'Université et rue du Gros-Anneau). Sur le versant du vallon : des confins de Cenabum au cœur du quartier de l'université médiévale*, Orléans : Inrap/SRA Centre.

### **Josset, De Muylder 2012**

JOSSET D., DE MUYLDER M., *Fouille de l'îlot Calvin (rue Calvin, rue de l'Université et rue du Gros-Anneau)*, Rapport de fouille, Orléans : INRAP CIF.

### **Joyeux 2014**

JOYEUX P. (éd.), *Regards sur Orléans : archéologie et histoire de la ville. Catalogue de l'exposition, musée des Beaux-Arts, 1<sup>er</sup> avril-6 juillet 2014*, Orléans : Mairie d'Orléans.

### **Joyeux, Guillemard 2012**

JOYEUX P., GUILLEMARD T., *Orléans, 2<sup>e</sup> ligne de tramway, place De Gaulle : aux portes de la ville, les occupations de la place De Gaulle du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à nos jours, 45 234 186 AH*, Rapport de fouille archéologique préventive, Orléans : Inrap/SRA Centre.

### **Lefèvre et al. à paraître**

LEFEVRE B., GROSBOIS O., LŒUILLET M., *Orléans, rue Saint-Pierre-du-Martroi*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : Pôle d'archéologie/SRA Centre-Val de Loire.

### **Noblet 2019**

NOBLET J., «L'architecture religieuse de la Renaissance», in ALIX C., DEMONET M.-L., RIVAUD D., VENDRIX P. (éd.), *Orléans, ville de la Renaissance*, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, pp. 171-179.

### **Olanier-Rialland 1994**

OLANIER-RIALLAND B., «Le tracé du mur», in PETIT D. (éd.), *L'enceinte du Bas-Empire*, Revue

archéologique du Loiret, Orléans : Fédération archéologique du Loiret, pp. 77-79.

**Parisot, Ziegler 2020**

PARISOT M., ZIEGLER L., *Orléans, rue Notre-Dame de Recouvrance-« Espace Canopé »*. *Projet de requalification des rues Notre-Dame-de-Recouvrance, Chats Ferrés, Cloître Saint-Paul*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans.

**Petit 1983**

PETIT D., «Mail-Pothier, 1980-1981 : Rapport préliminaire», *Revue Archéologique du Loiret*, 9, pp. 53-71.

**Petit 1986**

PETIT D., *Orléans, Place du Martroi : rapport de sauvetage programmé*, Rapport de sauvetage, Orléans.

**Petit et al. 1987**

PETIT D., LALLEMAND V., MAZUY L., *Orléans, hôtel Pommeret-rue d'Escures : rapport de sauvetage programmé*, Rapport de sauvetage urgent, Orléans.

**Roux-Capron et al. 2014**

ROUX-CAPRON É., ALIX C., ANDRÉ É., AUBAZAC G., *Orléans, Place du Martroi : suivi des travaux de requalification, 45 234 223*, Rapport Final d'Opération, Orléans : SAMO.

**Roux-Capron, Alix 2015**

ROUX-CAPRON É., ALIX C., *Orléans, 5 rue d'Escures (tranche 1)*, *Rapport de diagnostic archéologique (45 234 270)*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : PAVO.

**Samalens 2022**

SAMALENS C., *Vers une sectorisation de l'espace funéraire au Moyen-Âge central : le cimetière médiéval de l'Hôtel Pommeret à Orléans (Loiret, Centre-Val de Loire)*, (Bordeaux, Université de Bordeaux).

**Tranchau 1893**

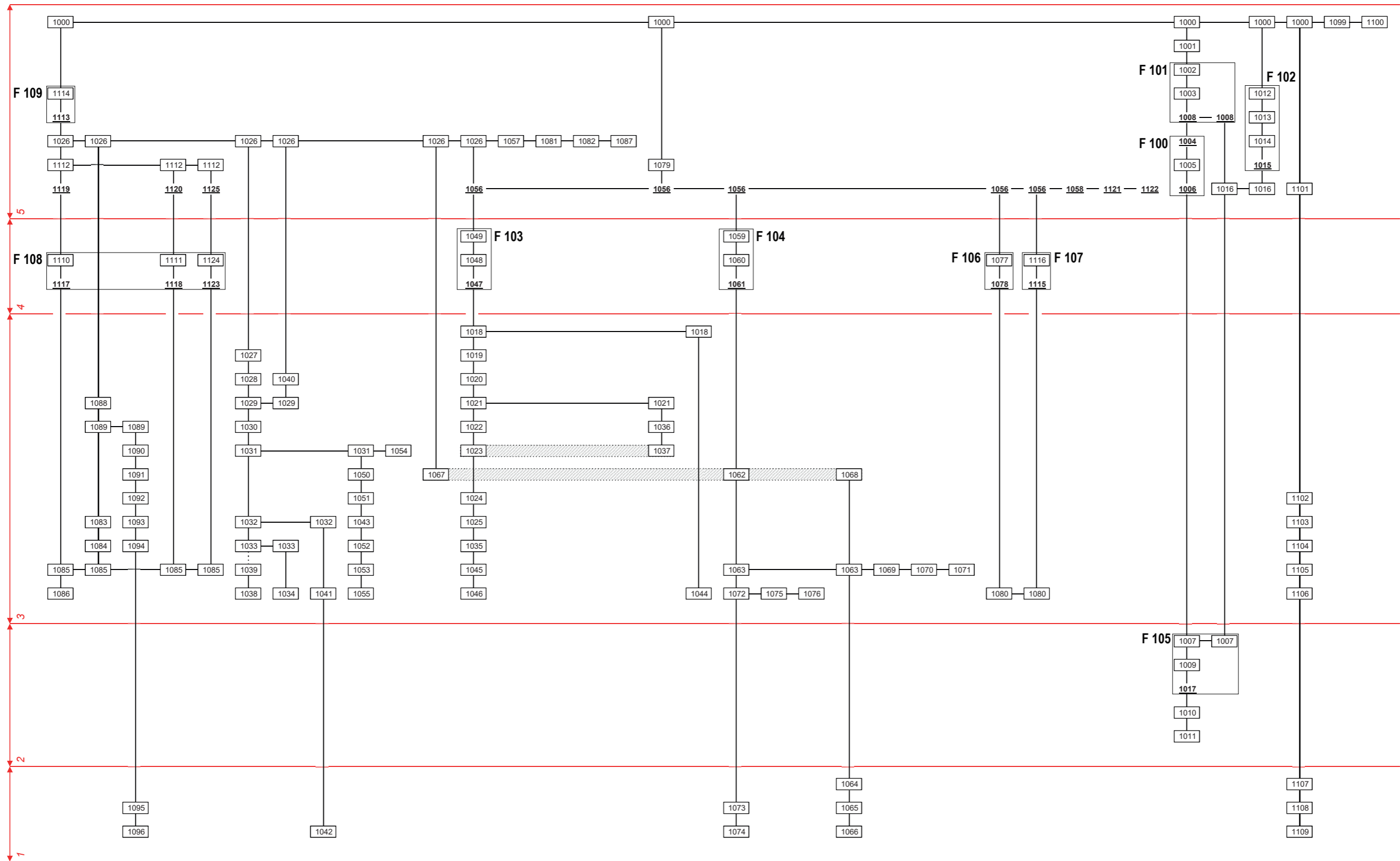
TRANCHAU H., *Le Collège et le Lycée d'Orléans*, Orléans.

**Ziegler, Lefèvre à paraître**

ZIEGLER L., LEFÈVRE B., *Orléans, Rue d'Escures, Rapport de sondage programmé*, Orléans : Pôle d'Archéologie, Ville d'Orléans.



# DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE



## TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Localisation du diagnostic archéologique .....	7
Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 24 rue Jeanne-d'Arc en rive droite de la Loire (PAVO).....	17
Fig. 3 : Cartographie de l'épaisseur modélisée de la stratification anthropisée dans le centre ancien d'Orléans (PAVO).....	18
Fig. 4 : Contexte archéologique du 24 rue Jeanne-d'Arc (PAVO).....	20
Fig. 5 : Détail du plan dit «de Rancurel» (1575) centré sur la «Grande Allée» totalement dégagée et bordée de part et d'autre par de hauts murs. L'église Saint-Pierre-du-Martroi est référencée sous le numéro 33, le numéro 7 correspondant à Saint-Samson (crédits : Médiathèque d'Orléans, Rés. ZH 12 ; infographie : PAVO).....	25
Fig. 6 : Détail du plan dit «de Fleury» (1640) centré sur la «Grande Allée» plantée d'arbres, dénommée ici «rue des Buttes» (crédits : Médiathèque d'Orléans, Rés. ZH 34 ; infographie : PAVO). .....	25
Fig. 7 : Coupe séquencée restituée du bord nord de la tranchée, figurant le détail des logs et de la coupe s'y trouvant (PAVO).....	29
Fig. 8 : Coupe séquencée restituée du bord sud de la tranchée, figurant le détail des logs et de la coupe s'y trouvant (PAVO).....	30
Fig. 9 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions. ....	31
Fig. 10 : Vue de l'ouest de la cour arrière avant terrassement (PAVO).....	31
Fig. 11 : Plan masse des structures observées et des coupes et des logs réalisés (PAVO).....	32
Fig. 12 : Vue de l'US 1042 au pied du log 6 (PAVO). ....	33
Fig. 13 : Vue des US 1073 et 1074 au pied du log 16 (PAVO). ....	33
Fig. 14 : Vue de la structure F 105 affleurant au fond de la tranchée (PAVO).....	33
Fig. 15 : Coupe 2. On voit aisément l'alternance des remblais distingués selon leurs natures, entre niveaux argileux sombres, plus calcaires/marneux clairs. La logique des dépôts est globalement plane (PAVO).....	35
Fig. 16 : Le possible sol US 1033 dans le log 7 (PAVO).....	35
Fig. 17 : Le possible sol US 1092 dans le log 15 (PAVO).....	35
Fig. 18 : Informations topographiques relatives aux maçonneries F 103, F 104, F 106 et F 107. ....	36
Fig. 19 : F 103 après terrassement (PAVO). ....	37
Fig. 20 : F 104 après terrassement (PAVO). ....	37
Fig. 21 : F 103 apparaissant coupé dans le log 9 (PAVO). ....	37
Fig. 22 : F 104 écrêté par le terrassement (PAVO). ....	37
Fig. 23 : Vue partielle de F 106 après terrassement (PAVO).....	38
Fig. 24 : Vue d'ensemble de la jonction entre F 106 et F 107 (PAVO).....	38
Fig. 25 : Vue latérale de F 106 (PAVO).....	38
Fig. 26 : Jonction entre F 106 et F 107 (PAVO).....	38
Fig. 27 : Vue latérale de F 107 et détail de la jonction entre F 106 et F 107 (PAVO).....	38
Fig. 28 : Détail du plan projet du Collège dressé en 1844 pour Imbault, architecte voyer de la ville d'Orléans (AMO 11 M 1501). Le bâtiment longiligne occupé par deux locaux de cordonnerie et auquel deux latrines sont adossées apparaît nettement. ....	39
Fig. 29 : US 1110 (mur est-ouest de F 108) (PAVO).....	40
Fig. 30 : Détail de la mise en œuvre de l'US 1110 (mur est-ouest de F 108) (PAVO). ....	40
Fig. 31 : Coupe du mur est de F 108, (PAVO).....	40
Fig. 32 : Mur sud de F 108, côté intérieur, avec l'enduit de tuileau rose encore présent (PAVO).....	40
Fig. 33 : Log 14. Les matériaux de démolition du bâtiment de la fin du 18 <sup>e</sup> s. et épandus sur le site se voient sous le sable ocre (PAVO). ....	41
Fig. 34 : La tranchée de réseau F 102 dans son environnement. On voit nettement que le terrassement l'a coupée en biais (PAVO). ....	42
Fig. 35 : Vue zénitale de F 100 (PAVO).....	42
Fig. 36 : Vue de la tranchée de fondation F 101 dans la coupe sud de la tranchée (PAVO). ....	43
Fig. 37 : Vue de la tranchée de fondation F 101 dans l'extrémité est de la tranchée (PAVO).....	43

# **Inventaires réglementaires**

## Inventaire des unités stratigraphiques

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	É.gal/ É.q.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1000	occupation	Enrobé, concassé (grave) et sable. Niveau de circulation actuel de la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc avec ses couches de préparation.			1001, 1012, 1018, 1026, 1057, 1081, 1079, 1087, 1114	1099, 1100	Actuel	7	7	1, 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 4
1001	remblai	Couche sablo-argileuse très hétérogène d'aspect marbré brun, gris et noir (issue de racines décomposées ?). S'étend directement sous l'US 1000 sur l'ensemble de la surface observée. Présence de mobilier (bouton de veste, monnaie transformée en contremarque publicitaire, clous, faune).		1000	1002		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	7	7	1
1002	remblai	Couche de remblai à matrice argileuse grise avec beaucoup de sable, des inclusions de graviers et de petits cailloux. Présence de mobilier (céramique, faune, terres cuites architecturales, verre, ardoise).	101	1001	1003		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	7	7	1, 2
1003	remblai	Couche blanche très meuble de mortier pulvérulent.	101	1002	1008		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	7	7	1, 2
1004	destruction	Niveau d'arase du plot de maçonnerie F 100.	100	1008	1005		≥ 19 <sup>e</sup> s.	6	6	
1005	construction	Pierres calcaires brutes de petit et moyen gabarit liés par un mortier de ciment gris non friable et de granulométrie grossière à joints débordants.	100	1004	1006		≥ 19 <sup>e</sup> s.	6	6	
1006	construction	Tranchée de fondation du plot de maçonnerie F 100. Non observée ni en plan ni en coupe : étroite ?	100	1005	1007		≥ 19 <sup>e</sup> s.	6	6	
1007	remblai	Alternance de niveaux argilo-sableux gris foncé hétérogènes et compacts contenant des inclusions de petits cailloux de rivière centimétriques et de fragments de schiste ardoisier en litages plans. À noter : une couche de 0,06-0,07 m d'argile pure intercalée et non isolée car n'étant qu'une lentille localisée.	105	1016, 1006	1009		14 <sup>e</sup> s.	2	2	1, 2
1008	construction	Creusement irrégulier mais globalement évasé (fond non atteint) pour l'aménagement de la tranchée de fondation du bâtiment fermant la cour par l'est avec ou sans inclusion (au minimum) d'un réseau de gaz avec boîtier.	101	1003	1016, 1004		20 <sup>e</sup> s.	7	7	1, 2
1009	remblai	Sable fin argileux brun clair avec inclusions de mortier de chaux et de terres cuites architecturales. Remblai constitué de multiples litages présentant un léger pendage vers l'est.	105	1007	1017		14 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s.	2	2	1, 2
1010	remblai	Niveau d'argile et de sable fin gris foncé pluriot homogène et compact contenant des inclusions de fragments de terres cuites architecturales, des petits cailloux de calcaire. On remarque également des passées brunes sans signification particulière.		1017	1011		14 <sup>e</sup> s.	2	2	1
1011	remblai	Sédiment limono-argileux assez homogène et nettement compact contenant des inclusions de cailloutis de calcaire et de terres cuites architecturales.		1010			Fin du Moyen Âge et époque moderne	2	2	1
1012	abandon	Couche sableuse pulvérulente grise avec inclusions d'éléments de démolition. Comblement terminal de la tranchée de réseau F 102.	102	1000	1013		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	6	6	2
1013	remblai	Sable de Loire déposé pour soutenir et enserrer le canalisation en grès vernissé US 1014. Comblement primaire de la tranchée de réseau F 102.	102	1012	1014		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	6	6	2, 6
1014	occupation	Canalisation en grès vernissé brun foncé d'orientation très approximative ouest-est. Son installation a motivé la construction de la tranchée F 102.	102	1013	1015		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	6	6	2
1015	construction	Creusement de la tranchée de réseau F 102. Parois légèrement évassées et fond plat. Sa largeur est un maximum car cette tranchée a été coupée en biais par la tranchée.	102	1014	1016		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	6	6	2

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	É.gal/É.q.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1016	remblai	Argile limoneuse noire homogène et meuble, humide et sans inclusions. Sa coloration est-elle due à une percolation d'hydrocarbures et/ou de matière organique ?		1008, 1015	1007		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	6	6	2
1017	construction	Creusement rectiligne dans l'axe de la tranchée présentant une pente estimée à 45°, aux parois droites en partie basse puis rapidement très évasees en partie haute. Fond non atteint.	105	1009	1010		14 <sup>e</sup> s. ?	2	2	1
1018	remblai	Couche grise argilo-sableuse hétérogène avec inclusions de charbons de bois, d'éléments de calcaire, de fragments de terres cuites architecturales et de mortier de chaux. Niveau très épais observé sur une grande longueur (de la coupe 3 au log 8), situé directement sous l'US 1000.		1000, 1047	1019, 1044		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3, 9
1019	remblai	Sédiment limono-argileux ocre foncé hétérogène et compact comprenant des inclusions de cailloux de calcaire centimétriques à millimétriques, des galets de silex et de fragments de terres cuites architecturales		1018	1020		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3, 6, 9
1020	remblai	Couche de cailloux de calcaire grossiers pris dans une matrice (peu présente) de sable clair sûrement issu de ces mêmes cailloux. Forme probablement une lentille dans la stratification.		1019	1021		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3
1021	remblai	Sédiment limono-argileux brun assez hétérogène et compact comprenant des inclusions de cailloux de calcaire centimétriques		1020	1022, 1036		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3, 6
1022	remblai	Sédiment limono-argileux gris moyen hétérogène et compact comprenant des inclusions de cailloux de calcaire centimétriques, de terre cuite (architecturale ?) et des nodules d'argile ocre. Le sommet de l'US contient beaucoup de mortier de chaux blanc sans que cela justifie la création d'une nouvelle US.		1021	1023		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3, 7
1023	remblai	Sédiment argileux gris foncé à noir, assez homogène et plutôt compact, ne présentant que peu d'inclusions dans l'ensemble (cailloux de calcaire centimétriques, rares fragments de terres cuites architecturales).		1022	1024	1037	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3
1024	remblai	Faciès similaire à celui de l'US 1020 mais en comprenant des inclusions de terres cuites architecturales centimétriques (briques, tomettes).		1023	1025		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3
1025	remblai	Faciès similaire à celui de l'US 1021 mais comprenant plus d'inclusions de fragments de terres cuites architecturales (briques) et des passées d'argile ocre.		1024	1035		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3, 6, 9, 10
1026	remblai	Couche argilo-sableuse grise mélangée.		1000	1027, 1056, 1040	1057	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	7, 8, 11, 4
1027	remblai	Couche de marne.		1026	1028		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	4
1028	remblai	Couche de marne comportant un niveau de sédiment noir.		1027	1029		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	7, 4
1029	remblai	Couche argilo-sableuse brune.		1028, 1040	1030, 1054		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11, 4
1030	remblai	Couche de marne calcaire.		1029	1031		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	8, 4

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/ Eq.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1031	remblai	Couche argileuse grise, plutôt foncée.		1030	1032, 1050	1054	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	7, 8, 4
1032	remblai	Sédiment argilo-limono-sableux brun, hétérogène et compact, contenant des charbons de bois, des galets, des os (de faune).		1031	1033, 1041		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	7, 8, 4
1033	occupation	Couche formant un fin liseré de cailloutis calcaire peu visible. S'agit-il d'un niveau d'occupation ou de circulation ?		1032	1034, 1039		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	7, 9, 4, 5
1034	remblai	Couche argilo-limono-sableuse brune hétérogène et compacte avec inclusions calcaires, tout de même moins homogène que US 1032.		1033			Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	4
1035	remblai	Sédiment limono-argileux gris foncé assez homogène et compact comprenant des inclusions de petits cailloux de calcaire, des fragments de terres cuites architecturales informes et quelques traces de mortier de chaux blanc.		1025	1045		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	3, 6, 10, 5
1036	remblai	Niveau argilo-sableux avec inclusions de charbons de bois et de fragments de terres cuites architecturales, comprend également des nodules d'argile ocre clair.		1021	1037		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	6
1037	remblai	Niveau d'argile jaune, équivalent à US 1023 ?		1036		1023	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	6
1038	remblai	Couche de remblai visible en plan entre le log 4 et le log 5.		1039			Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	5
1039	remblai	Couche de remblai visible en plan entre le log 4 et le log 5.		1033	1038		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	5
1040	remblai	Couche de mortier de chaux pulvérulent jaune, compacte, sous forme d'une lentille, visible sur 2,00 m de large.		1026	1029		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	8
1041	remblai	Niveau limono-sableux brun foncé à gris, avec faune, mortier de chaux, charbons de bois et petits éléments calcaires. Observé sur 1,30 m de large.		1032	1042		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	8
1042	remblai	Niveau limono-sableux brun clair, assez homogène, comportant des galets et des inclusions de calcaire.		1041			De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	8, 5
1043	remblai	Couche argilo-sableuse brune orangée, comportant des lentilles de marnes détritiques verdâtres, quelques rares fragments de mortier de chaux et de terres cuites architecturales.		1051	1052		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11, 5
1044	remblai	Couche de remblai.		1018			Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	10

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1045	remblai	Couche de remblai.		1035	1046		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	10
1046	remblai	Couche limono-sableuse gris-brune, contenant des charbons de bois, des fragments de schiste ardoisier et des nodules de mortier de chaux.		1045			Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	10
1047	construction	Creusement de la tranchée de fondation étroite du mur nord-sud F 103.	103	1048	1018		1764-1823	4	4	10, 5
1048	construction	Base de la fondation du mur nord-sud F 103 : maçonnerie de bain de mortier de chaux beige clair, extrêmement sableuse (charge importante de sable et graviers mesurant jusqu'à 5 mm de côté), peu de chaux, assez dur, comportant quelques rares petits fragments de terre cuites architecturales. La base de cette maçonnerie correspond au fond de la tranchée.	103	1049	1047		1764-1823	4	4	10, 11, 5
1049	construction	Partie supérieure et/ou départ de l'élévation du mur nord-sud F 103 : maçonnerie large de 0,53 m, formée de moellons de calcaire de Beauce (mesurant au maximum 0,30 m de longueur pour 0,20 m de hauteur), disposés en assises, liés par un mortier de chaux blanc-gris très dur, dont la charge possède une granulométrie de taille moyenne.	103	1056	1048		1764-1823	4	4	11, 5
1050	remblai	Couche jaune clair-orangé plutôt homogène, constituée d'un mélange de mame, de calcaire et de sable.		1031, 1054	1051		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11
1051	remblai	Couche argilo-sableuse brun gris avec quelques petits cailloux et rares fragments de mortier, de schiste ardoisier et de terres cuites architecturales.		1050	1043		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11
1052	remblai	Similaire à l'US 1051.		1043	1053		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11
1053	remblai	Couche limono-sableuse grise avec de nombreux fragments de matériaux de démolition (pierres, mortier, terres cuites architecturales). Un liseré brun foncé limono-sableux s'intercale au-dedans, sans signification particulière.		1052	1055		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11
1054	remblai	Liseré limoneux brun rouge de 0,04 m d'épaisseur, présentant un léger pendage descendant d'est en ouest, compris dans l'US 1031.		1029	1050	1031	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11
1055	remblai	Couche ressemblant à l'US 1052.		1053			Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	11
1056	arase	Arase de la maçonnerie F 103.	110	1026	1049	1058, 1121, 1122	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	11
1057	construction	Couche limono-sableuse brun à gris clair avec de nombreuses inclusions de calcaire, de mortier, de terres cuites architecturales, postérieure au dérasement de F 104 (US 1058).		1000, 1113	1058, 1067, 1112	1026, 1087, 1082, 1081	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	12, 13, 14
1058	arase	Arase de la maçonnerie F 104.	110	1057	1059	1056	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	12
1059	construction	Maçonnerie de l'élévation du mur F 104.	104	1058	1060		1764-1823	4	4	12
1060	construction	Fondation du mur F 104 en mortier de chaux ; dans la coupe nord, la base du mur apparaît à 1,74 m sous le niveau du sol extérieur.	104	1059	1061		1764-1823	4	4	12

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1061	construction	Creusement en tranchée étroite de la fondation du mur F 104.	104	1060	1062		1764-1823	4	4	12
1062	construction	Couche argilo-limoneuse brune-grise très hétérogène avec des litages de marnes argileuses gris-jaunes (en poches) et des inclusions de galets, silex, charbons de bois, faune et de rares fragments de terres cuites architecturales.		1061	1063	1068, 1067	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	12, 13
1063	construction	Couche sablo-limoneuse brune, très meuble assez homogène, contenant quelques gros fragments de terres cuites architecturales.		1062	1064	1071, 1070, 1069	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	12, 13
1064	construction	Couche argileuse hétérogène gris-brun-beige avec des inclusions de sables, limons, calcaire, nodules de mortier et quelques éléments de terres cuites architecturales.		1063	1065		De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	12
1065	construction	Couche argilo-limoneuse grise avec des poches d'argile orangée (aspect marbré) contenant de petits fragments de terres cuites architecturales, de cailloux de calcaire et de galets de silex.		1064	1066		De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	12
1066	construction	Couche sablo-limoneuse brune homogène avec inclusions de terres cuites architecturales et d'ardoises et des poches de marnes vertes.		1065			De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	12
1067	construction	Couche argilo-limoneuse brun-gris hétérogène contenant des fragments de terres cuites architecturales et de schiste ardoisier.		1057		1062	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	13, 14
1068	construction	Poche de mortier contenant des fragments de terres cuites architecturales et de schiste ardoisier.			1069	1062	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	13, 14
1069	construction	Couche sablo-limoneuse brun foncé assez meuble contenant des charbons de bois.		1068		1063	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	13, 14
1070	construction	Couche argilo-limoneuse grise homogène.				1063	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	13, 14
1071	construction	Couche argilo-limoneuse gris foncé à noir homogène contenant quelques charbons de bois.			1072	1063	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	13, 14
1072	construction	Couche sablo-limoneuse brun-gris assez meuble comportant quelques cailloux de calcaire et des fragments de terres cuites architecturales.		1071	1073	1076, 1075	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	13, 14
1073	construction	Couche limono-argileuse grise avec des inclusions de cailloux et de fragments de terres cuites architecturales.		1072	1074		De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	13, 14
1074	construction	Couche limono-sableuse blanche-grise contenant des fragments de calcaire et de cailloux.		1073			De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	13, 14
1075	construction	Couche argileuse grise très compacte mêlée d'inclusions centimétriques de calcaire. Observée au même niveau sur au moins 1,60 m. Apparaît très nette dans le log 12 mais beaucoup plus diffuse dans le log 11.				1072	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	13, 14



US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	É.gal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1076	construction	Similaire à l'US 1072 mais située sous l'US 1075.				1072	Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	14
1077	construction	Numéro qui correspond à la maçonnerie du mur F 106.	106	1079, 1121	1078		1764-1823	4	4	16
1078	construction	Numéro qui correspond à l'installation du mur F 106. Le creusement n'est pas observé (le fond n'a pas été atteint).	106	1077	1080		1764-1823	4	4	16
1079	construction	Réseau, canalisation qui perce le mur F 106/ relevée dans le log 13. Le comblement est hétérogène, argileux et brun et correspond à un remblais préparatoire du niveau actuel ?		1000	1077, 1116, 1121, 1122		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	16
1080	remblai	Couche observée dans le log 13. Il s'agit d'un sédiment sablo-argileux très hétérogène qui contient des charbons de bois, des fragments de schiste ardoisier et de manière générale de démolition.		1078, 1115			Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	16
1081	remblai	Couche limono-sableuse grise.		1000		1057	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	17
1082	occupation	Sédiment contenant du mortier de chaux gris et des fragments de terres cuites architecturales : s'agit-il d'un sol ?			1088	1057	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	17
1083	remblai	Couche de remblais observée dans le log 14. Elle est constituée d'une succession d'une dizaine de litages horizontaux argilo-sableux ou limono-sableux dont la couleur varie (brun gris). On note la présence de quelques fragments de mortiers de chaux.		1089	1084		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	17
1084	construction	Couche argileuse constituée de calcaire détritique damé mélangé à de nombreux petits fragments d'ardoise. Il peut s'agir d'un sol.		1083	1085		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	17
1085	construction	Couche formée d'un sédiment argilo-limoneux, gris foncé avec de nombreuses inclusions de calcaire, de faune et des ossements humains (un fragment de tibia gauche d'un individu mature et un fragment de pubis).		1084, 1110, 1111, 1117, 1118, 1123	1086		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	17
1086	construction	Sédiment argilo-limoneux de couleur blanc formé de calcaire et de petits cailloux (jusqu'à 0,05 m de côté) visible au sol du log 14 et recoupée par l'US 1085 ; à une trentaine de centimètres au sud de la paroi de la coupe du log 14.		1085			Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	17
1087	remblai	Couche limono-sableuse de couleur gris-brun qui contient quelques cailloux et des petits fragments de terres cuites architecturales. Observée dans le log 15.		1000	1088	1057	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	18
1088	occupation	Couche de faible épaisseur qui contient beaucoup de charbons de bois et quelques inclusions de calcaire. Observée dans le log 15.		1082, 1087	1089		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	17, 18
1089	construction	Fine couche argileuse de couleur brun-rouge. Observée dans le log 15.		1088	1083, 1090		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	17, 18
1090	construction	Couche de sable et de marne blanche. Elle s'amincit et est plus sableuse à l'est. Observée dans le log 15.		1089	1091		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	18
1091	remblai	Couche de remblai argilo-sableux gris et assez homogène, rares et fines inclusions de charbons de bois et de fragments de terres cuites architecturales.		1090	1092		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	18

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/ Eq.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1092	occupation	Fine couche de cailloutis calcaire observée dans le log 15.		1091	1093		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	18
1093	construction	Couche de remblais très hétérogène comportant des poches de sable.		1092	1094		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	18
1094	construction	Poche d'argile beige avec un pendage descendant vers l'est. Observée dans le log 15.		1093	1095		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	18
1095	construction	Couche de remblais gris foncé limono-argileuse qui contient des inclusions de cailloux, des petites poches de sable et d'argile.		1094	1096		De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	18
1096	construction	Couche de remblai hétérogène, gris clair avec des inclusions d'ardoise. Observée dans le log 15.		1095			De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	18
1099	construction	Enrobé et préparation. Est égale à l'US 1000.				1000	Actuel	7	7	19
1100		Sable orange qui correspond à la préparation du niveau de circulation actuel. Est égal à l'US 1000.			1101	1000	Actuel	7	7	19
1101		Remblais de préparation de la voirie actuelle ?		1100	1102		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	6	6	19
1102	occupation	Couche observée au sein du log 16. Il s'agit d'une couche d'argile rouge qui contient quelques fragments de charbons de bois centimétriques et des fragments de terres cuites architecturales millimétriques.		1101	1103		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	19
1103	remblai	Couche très homogène, sablo-limoneuse et de couleur brun/gris. Contient peu d'inclusions.		1102	1104		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	19
1104	remblai	Couche très hétérogène qui contient des éléments de calcaire et des fragments de mortier de chaux.		1103	1105		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	19
1105	remblai	Sédiment sablo-limoneux, de couleur brun foncé, dont la nature est homogène et meuble. Il contient des fragments de terres cuites architecturales et des charbons de bois.		1104	1106		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	19
1106	remblai	Sédiment sablo-limoneux, de couleur beige-jaunâtre, dont la nature est hétérogène et compacte. Il contient des fragments de terres cuites architecturales et des petits cailloux de calcaire.		1105	1107		Moderne (et fin du Moyen Âge ?)	3	3	19
1107	remblai	Sédiment limono-argileux, de nature homogène et compacte. Elle contient des nodules de mortier de chaux et des fragments de terres cuites architecturales et des cailloux de calcaire, de la céramique, des galets roulés et des micro-charbons de bois.		1106	1108		De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	19
1108	remblai	Sable argileux homogène et meuble qui contient des cailloux de calcaire (d'un gabarit d'environ 0,03 m).		1107	1109		De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	19
1109	remblai	Sable limoneux de couleur brun gris, homogène et assez meuble, présentant un pendage vers l'est. Elle contient des inclusions de terres cuites architecturales, des petits cailloux de calcaire, des gros fragments de charbons de bois et des poches d'une argile verdâtre.		1108			De l'Antiquité à l'époque moderne	1	1	19

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1110	construction	Mur orienté est-ouest, formant la paroi sud de la cuve (fosse septique) F 108. Environ 0,35 m d'épaisseur, visible sur environ 1,15 m de hauteur. Une brique posée debout et mesurant 5,4 cm. Le niveau de dérasement actuel se situe à environ 0,55 m sous le seuil du portail.	108	1112, 1119	1085, 1117		1764-1823	4	4	
1111	construction	Mur orienté nord-sud, formant la paroi orientale de la cuve (fosse septique) F 108. 0,33 m d'épaisseur, visible sur environ 0,75 m de hauteur. Maçonnerie de moellons irréguliers de calcaire de Beauce mesurant jusqu'à 0,15 m de côté, disposés en assises, quelques fragments de terres cuites architecturales, le tout lié par un mortier de chaux gris clair à blanchâtre homogène, comportant une charge importante de sable, et revêtu sur sa face interne d'une couche d'enduit de tuileau rose (entre 0,005 m et 0,02 m d'épaisseur).	108	1112, 1120	1085, 1118		1764-1823	4	4	
1112	remblai	Comblement de la cuve (fosse septique) F 108.		1057	1110, 1111, 1119, 1120, 1125		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	
1113	construction	Creusement de la tranchée de réseau F 109.	109	1114	1057		Fin du 20 <sup>e</sup> s.-début du 21 <sup>e</sup> s.	7	7	
1114	abandon	Comblement de la tranchée de réseau F 109.	109	1000			Fin du 20 <sup>e</sup> s.-début du 21 <sup>e</sup> s.	7	7	
1115	construction	Creusement de la tranchée de fondation de la maçonnerie F 107.	107	1116	1080		1764-1823	4	4	
1116	construction	Maçonnerie F 107.	107	1079, 1122	1115		1764-1823	4	4	
1117	construction	Creusement de la tranchée de fondation d'une des maçonneries constituant la fosse septique F 108.	108	1110	1085		1764-1823	4	4	
1118	construction	Creusement de la tranchée de fondation d'une des maçonneries constituant la fosse septique F 108.	108	1111	1085		1764-1823	4	4	
1119	arase	Arase d'une des maçonneries constituant F 108.		1112	1110		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	
1120	arase	Arase d'une des maçonneries constituant F 108.		1112	1111		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	
1121	arase	Arase de la maçonnerie F 106.	110	1079	1077	1056	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	
1122	arase	Arase de la maçonnerie F 107.	110	1079	1116	1056	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	
1123	construction	Creusement de la tranchée de fondation d'une des maçonneries constituant la fosse septique F 108.	108	1124	1085		1764-1823	4	4	
1124	construction	Mur orienté nord-sud, formant la paroi occidentale de la cuve (fosse septique) F 108. Se reporter aux US 1110 et 1111 pour la description.	108	1125	1123		1764-1823	4	4	
1125	arase	Arase de la maçonnerie F 107.		1112	1124		19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	5	5	

## Inventaire des structures archéologiques

Fait	Identification	Description	Datation	Profil	Fond	US	Dimensions (m)	Phase	Période	Minute
100	maçonnerie	Petit massif de maçonnerie orienté nord-ouest-sud-est. Moellons en calcaire bruts de petit et moyen gabarit liés par un ciment gris non friable et de granulométrie grossière, à joints débordants. Un os de faune est pris dans le ciment. Il peut s'agir d'un plot de fondation pour une finalité inconnue.	≥ 19 <sup>e</sup> s.			1004, 1005, 1006	L. 0,64 ; l. 0,47 ; prof. 0,15.	6	1	
101	tranchée de fondation	Tranchée de construction du bâtiment de la chaufferie du collège. Elle inclut également le réseau de gaz qui l'alimente.	20 <sup>e</sup> s.	évasé puis vertical à partir de -1,10 m	non atteint	1002, 1003, 1008	L. 2,40 ; l. 2,15 ; prof. 1,60.	7	1	
102	tranchée de réseau	Tranchée de réseau vue exclusivement dans la coupe sud, non retrouvée dans la coupe nord. Elle est constituée d'un tuyau en grès vernissé sombre (US 1014) posé dans un lit de sable de Loire (US 1013) surmonté d'un remblai argileux plein de tout-venant (US 1012), le tout aménagé dans un creusement à parois un peu évasées et à fond plat (US 1015). La largeur de cette structure est surestimée car elle a été coupée en biais par le terrassement de la tranchée.	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	un peu évasé	plat	1012, 1013, 1014, 1015	l. 1,22 ; prof. 1,05.	6	1	
103	maçonnerie	Maçonnerie conservée en fondation (US 1048) et en base d'élévation (US 1049) aménagée dans une tranchée étroite invisible (US 1047). Cette maçonnerie participe au bâtiment quadrangulaire longiligne aménagée entre 1764 et 1823 dans la cour arrière du collège. La longueur de cette structure est bien sûr un minimum.	1764-1823			1047, 1048, 1049	L. 2,74 ; l. 0,50 ; prof. 1,28.	4	1	
104	maçonnerie	Maçonnerie conservée en fondation (US 1060) et en base d'élévation (US 1059) aménagée dans une tranchée étroite invisible (US 1061). Cette maçonnerie participe au bâtiment quadrangulaire longiligne aménagée entre 1764 et 1823 dans la cour arrière du collège. La longueur de cette structure est bien sûr un minimum.	1764-1823			1061, 1060, 1059	L. 2,95 ; l. 0,51 ; prof. 1,04.	4	1	
105	fossé	Creusement (US 1017) comblé dans un premier temps par des remblais (US 1009 puis 1007) argileux comprenant des éléments apparemment de démolition. La longueur observée est un minimum. La largeur est inconnue car le bord sud de ce creusement est situé hors emprise. La profondeur est inconnue car le fond n'a pas été atteint. Se pourrait-il que ce soit le sommet du fossé médiéval revu rafraîchir le fossé de la fortification tardo-antique ?	14 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s.	évasé à 45° puis rapidement vertical	non atteint	1007, 1009, 1017	L. 4,50 ;	2	1	
106	maçonnerie	Maçonnerie conservée en fondation (US 1077) aménagée dans une tranchée étroite invisible (US 1078). Cette maçonnerie participe au bâtiment quadrangulaire longiligne aménagée entre 1764 et 1823 dans la cour arrière du collège. La longueur de cette structure est un minimum.	1764-1823			1078, 1077	L. 8,05 ; l. 0,53 ; prof. 0,79.	4	1	
107	maçonnerie	Maçonnerie conservée en fondation (US 1116) aménagée dans une tranchée étroite invisible (US 1115). Cette maçonnerie participe au bâtiment quadrangulaire longiligne aménagée entre 1764 et 1823 dans la cour arrière du collège. La longueur de cette structure est un minimum. Il s'agit d'un mur de refend dont seule la jonction avec F 106 est conservée.	1764-1823			1115, 1116	L. 0,52 ; l. 0,50 ; prof. 0,20.	4	1	
108	latrines	Fosse septique aménagée en sous-sol à l'occasion de la construction, dans la cour arrière de la parcelle, de latrines. Trois des quatre murs ont été vus en fouille, le mur nord est probablement démolé par la construction du mur parcellaire mitoyen nord de la parcelle. Son fond n'a pas été atteint et son couvrement a été supprimé par les transformations des 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> s. du secteur.	1764-1823			1110, 1111, 1117, 1118, 1123, 1124		4	1	
109	réseau	Tranchée de réseau récente d'alimentation en gaz de la chaufferie du collège.	Fin 20 <sup>e</sup> s-21 <sup>e</sup> s.	inconnu	plat	1113, 1114	L. 43,9 ; prof. 0,62.	7	1	

Phase	Titre	Datation	US	Fait	Minute
1	Des remblais anciens ou ayant atteint des niveaux anciens ?	De l'Antiquité à l'époque moderne	1042, 1109, 1108, 1107, 1096, 1095, 1074, 1073, 1066, 1065, 1064		8, 12, 13, 14, 18, 5, 19
2	Le sommet du fossé médiéval ?	14 <sup>e</sup> s.	1007, 1009, 1010, 1011, 1017	105	1, 2
3	D'importants et massifs remblais médiévaux et modernes	16 <sup>e</sup> -18 <sup>e</sup> s.	1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1043, 1044, 1045, 1046, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1106, 1105, 1104, 1103, 1102, 1094, 1093, 1092, 1091, 1090, 1089, 1088, 1086, 1085, 1084, 1083, 1080, 1076, 1075, 1072, 1071, 1070, 1069, 1068, 1067, 1063, 1062, 1035		3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 4, 5, 19
4	La construction d'un bâtiment dans la cour arrière du Collège	1764-1823	1047, 1048, 1049, 1078, 1077, 1061, 1060, 1059, 1110, 1111, 1115, 1116, 1117, 1118, 1123, 1124	103, 106, 104, 108, 107	10, 11, 12, 16, 5
5	Le dégagement et l'aménagement de la cour arrière dans son état actuel	De la seconde moitié du 19 <sup>e</sup> s. à aujourd'hui	1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1008, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1026, 1056, 1101, 1100, 1099, 1087, 1082, 1081, 1079, 1058, 1057, 1112, 1113, 1114, 1119, 1120, 1121, 1122, 1125	100, 101, 102, 109	1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 4, 19

## Inventaire des séquences

Séquence	Titre	Datation	Notes	Phase	US	Fait	Minute
1	Des remblais anciens ou ayant atteint des niveaux anciens	De l'Antiquité à l'époque moderne	Cette séquence comprend toutes les unités stratigraphiques dont le mobilier céramique est uniquement ou à prédominance antique ainsi que les unités stratigraphiques situées en-dessous.	1	1042, 1109, 1108, 1107, 1096, 1095, 1074, 1073, 1066, 1065, 1064		8, 12, 13, 14, 18, 5, 19
2	Le sommet du fossé médiéval ?	14 <sup>e</sup> s.	Le creusement, orienté est-ouest, apparaît au fond de la tranchée. Il perce des niveaux livrant des lots de mobilier céramique 12 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s. et moderne pour la terre cuite architecturale (et antique résiduel) et est comblé par des niveaux ayant livré du mobilier daté des 14 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s. Tant les éléments topographiques, morphologiques que chronologiques laissent penser qu'il pourrait s'agir du sommet du comblement et du percement du fossé médiéval venu rafraîchir le fossé antique creusé à quelques mètres de distance de la courinne tardo-antique, recreusement effectué après la construction de l'enceinte de la fin du 13 <sup>e</sup> s. autour du faubourg occidental de la ville. Toutes les unités stratigraphiques se rattachent à cet aménagement.	2	1007, 1009, 1010, 1011, 1017	105	1, 2

Séquence	Titre	Datation	Notes	Phase	US	Fait	Minute
3	D'importants et massifs remblais médiévaux et modernes	16 <sup>e</sup> -18 <sup>e</sup> s.	Cette séquence comprend près de la moitié des unités stratigraphiques de l'opération. Il s'agit dans l'ensemble de remblais apportés pour exhausser le niveau du sol. Certaines unités stratigraphiques ont livré du mobilier antique ou du haut Moyen Âge, mais l'essentiel reste moderne. Aucun niveau de circulation assurément associé à la Grande Allée n'a été reconnu sur le terrain ; s'il s'avérait que cela avait échappé, les niveaux en question se trouveraient dans cette séquence.	3	1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1043, 1044, 1045, 1046, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1106, 1105, 1104, 1103, 1102, 1094, 1093, 1092, 1091, 1090, 1089, 1088, 1086, 1085, 1084, 1083, 1080, 1076, 1075, 1072, 1071, 1070, 1069, 1068, 1067, 1063, 1062, 1035		3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 4, 5, 19
4	La construction d'un bâtiment dans la cour arrière du Collège	1764-1823	Cette séquence associe les différentes maçonneries qui composent le plan (partiel) d'un bâtiment quadrangulaire à finalité pluriot utilitaire (cordonneries, latrines) auquel est associée une fosse septique. La date de construction de cet ensemble n'est pas connue, mais l'utilisation des plans permet de proposer une fourchette resserée sur une soixantaine d'années. Aucun niveau de circulation associé n'a été vu.	4	1047, 1048, 1049, 1078, 1077, 1061, 1060, 1059, 1110, 1111, 1115, 1116, 1117, 1118, 1123, 1124	103, 106, 104, 108, 107	10, 11, 12, 16, 5
5	L'arasement du bâtiment et l'agrandissement de la cour arrière du Collège	19 <sup>e</sup> s. (après 1866)	Cette séquence comprend la démolition du bâtiment longiligne et la désaffectation de la fosse septique ainsi que l'épandage immédiat des éléments de démolition ainsi produits. Cette démolition a eu lieu après 1866 car un plan de cette date montre encore le bâtiment en élévation (AMO 11 M 1501).	5	1026, 1056, 1087, 1082, 1081, 1079, 1058, 1057, 1112, 1119, 1120, 1121, 1122, 1125		7, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 4
6	Quelques aménagements éparés	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	Cette séquence inclut un plot de maçonnerie de facture assez grossière, mais qui est peut-être en fondation, à finalité inconnue ainsi qu'un réseau d'adduction d'eau (?) en grès vermissé. Ces aménagements ont pu être mis en place pour améliorer l'usage de la cour arrière du collège et pour améliorer la qualité de vie dans ce dernier par la mise en place de l'eau courante (ce n'est probablement pas la seule adduction d'eau).	5	1004, 1005, 1006, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1101	100, 102	2, 6, 19
7	La constitution de l'état actuel de la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc	(Fin du 19 <sup>e</sup> s.-) Courant du 20 <sup>e</sup> s.	Cette séquence correspond aux différents remblaiements faits pour terrasser la cour arrière du 24 rue Jeanne-d'Arc et la mettre à niveau pour une desserte aisée des bâtiments du collège.	5	1000, 1001, 1002, 1003, 1008, 1100, 1099, 1113, 1114	101, 109	1, 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 4, 19

## Inventaire de la céramique

US	Fait	NR total	Masse (g)	Description	Datation	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1002	101	18	108	1 tesson de pot à beurre de Normandie (fin du 15 <sup>e</sup> s.-première moitié du 16 <sup>e</sup> s.), 16 tessons de coquemars (fin du 15 <sup>e</sup> s.-première moitié du 16 <sup>e</sup> s.), 1 tesson de faïence (18 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> s.), 3 tessons médiévaux (14 <sup>e</sup> s.).	Fin du 15 <sup>e</sup> s.-19 <sup>e</sup> s.	7	5	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1007	105	3	10		14 <sup>e</sup> s.	2	2	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1009	105	1	6		14 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s.	2	2	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1010		3	22		Antiquité et 14 <sup>e</sup> s.	2	2	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1011		1	8		12 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s.	2	2	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1025		19	142	9 tessons antiques, 7 tessons du Haut Moyen Âge (fin 8 <sup>e</sup> -début 9 <sup>e</sup> s.) dont 1 présentant un décor à la molette, 3 tessons (NMI = 2) de la fin du Moyen Âge (13 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s.).	Mélangée	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1035		1	9		Antiquité	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1042		1	29	1 fragment de bord de pot (1 <sup>er</sup> AEC-1 <sup>er</sup> DEC).	Tournant de notre ère ?	1	1	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1053		1	18		16 <sup>e</sup> s.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1062		1	35	1 tesson de pot à beurre (16 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> s.).	16 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> s.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1063		5	39		16 <sup>e</sup> s.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1066		2	10	1 tesson antique et 1 tesson antique ou médiéval	Antiquité (et Moyen Âge ?)	1	1	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1080		16	369	1 tesson antique résiduel, 14 tessons de coquemars (16 <sup>e</sup> s.), 1 tesson de plat à pâte glaçurée verte (16 <sup>e</sup> s.).	16 <sup>e</sup> s.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1095		1	34		Antiquité	1	1	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1107		3	43		Antiquité	1	1	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1112		1	113	1 tesson de pot de chambre en faïence (19 <sup>e</sup> s.).	19 <sup>e</sup> s.	5	5	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp

## Inventaire du mobilier en terre cuite architecturale

US	Fait	NR	Masse (g)	Identification	Observations	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1002	101	7	287	éléments de toiture	3 fragments de tuiles plates, 1 fragment de tomette, 2 plateaux indéterminés (tuiles faitière ?), 1 indéterminé. Le lot date de l'époque moderne.	7	5	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp
1002	101	4	1914	carreaux de sol	4 carreaux de sol entiers ou non, carrés (L = 14 cm ; ép. = 1 cm), manufacturés industriellement. Estampille circulaire (Ø 7 cm) comportant l'inscription «MADE IN • CGCB • FRANCE» dans le cercle extérieur et l'inscription «S • P • M • [?]» dans le cercle intérieur. L'estampille est encadrée d'une série de 10 carrés concentriques figurés par des filets. Il s'agit de carreaux de nuance porphyre (selon les catalogues commerciaux) produits par la Compagnie Générale de Céramique du Bâtiment (ou CÉRABATI), et l'estampille permet de déterminer qu'ils ont été produits à l'usine de Pont-Sainte-Maxence (Oise) à partir des années 1920.	7	5	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp
1011		1	71	élément de toiture	1 probable fragment de tuile plate daté de l'époque moderne.	2	2	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp
1025		5	783	indéterminée	Antique.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp

US	Fait	NR	Masse (g)	Identification	Observations	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1034		1	38	élément de toiture	1 probable fragment de tuile plate daté de l'époque moderne.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp
1064		1	84	indéterminée	1 fragment de terre cuite architecturale daté de l'Antiquité.	1	1	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp
1072		1	86	carreau de sol	1 fragment de carreau daté de l'époque moderne.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp
1073		1	89	indéterminée	1 fragment de terre cuite architecturale daté de l'Antiquité.	1	1	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp
1080		1	52	élément de toiture	1 probable fragment de tuile plate daté de l'époque moderne.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BP 154pp

### Inventaire du mobilier faunique

US	Fait	NR	PR (g)	Observations	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1001		1	10	Une dent.	7	5	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1002	101	8	70		7	5	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1007	105	1	7	Une dent.	2	2	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1025		23	235		3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1085		2	79	Une dent.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp

### Inventaire du petit mobilier

US	Fait	NR	NMI	Masse (g)	Description	Matériau	Identification	L	I	Ø	Ép.	N° caisse	Parcelle
1001		2		33	2 fragments de clous.	fer	clous	53	23		18	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1001		1		2	1 bouton de veste, de gilet ou de manchette.	alliage cuivreux	bouton de veste			18	11	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1002	101	8		83	Plaques assez fines en fer fortement corrodé. Les plus petits des éléments sont issus de la casse des plus grands.	fer	non identifiable					0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1009	105	2		6	2 petits fragments non identifiables.	alliage cuivreux	non identifiable					0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1025		4		130	4 éléments en fer fortement corrodés.	fer	non identifiable					0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1063		1		519	1 élément en bois dans un bon état de conservation. La pièce présente un bord extérieur cranté rugueux, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'une tige volontaire. La forme générale de la pièce et la présence de ces crénelures suggère qu'il s'agit d'une roue d'engrenage.	bois	élément mécanique ?					0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1065		1		5		verre	non identifiable					0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1080		3		19	3 fragments d'un même tesson cassé après la fouille. Possible goulot d'un pichet. Oxydation superficielle nettement marquée (par taches).	verre	vaisselle					0613159_CA_DIV_001	BH 154pp



## Inventaire du matériel monétaire

US	Fait	Masse (g)	Diam.	Métal	Date A.	Date B.	Commentaire	N° caisse	Parcelle
1001		13	30	Alliage cuivreux	1862	1865	Monnaie de 10 <i>centesimi</i> de Vittorio-Emanuele II, roi d'Italie. La monnaie a connu une surfrappe pour en faire une contremarque publicitaire pour l'apéritif Picotin (boisson d'origine parisienne, contenant notamment de l'avoine et en vogue à la fin du 19 <sup>e</sup> s.).	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp

## Inventaire des scories

US	Fait	NR	Masse (g)	Description	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1085		1	24	1 élément non identifié.	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp

## Inventaire du mobilier lithique

US	Fait	Type de pierre	Interprétation	Description	Long.	Larg.	Masse (g)	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1002	101	schiste ardoisier	éléments de couverture ?	2 fragments d'ardoises.	125	65	131	7	5	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp

## Inventaire des ossements humains

US	Fait	NR	Masse (g)	Description	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1085		2	98	1 fragment de tibia gauche d'un individu mature et 1 fragment de pubis gauche d'un individu mature	3	3	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp

## Inventaire des prélèvements

US	Fait	Masse (g)	Nature	Objectif	Remarque	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1048	103	214	mortier de chaux	analyses micro- et macroscopiques, granulométrie		4	4	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp
1049	103	236	mortier de chaux	analyses micro- et macroscopiques, granulométrie		4	4	0613159_CA_DIV_001	BH 154pp

## Inventaire des photographies

Nom de fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Date	Auteur
0613159_001	Début du terrassement de l'extrémité est de la tranchée.	Ambiance	Sud-Ouest	1000, 1001, 1002	101	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_002	US 1001.	Plan	Zénitale	1001, 1002	101	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_003	F 100 et US 1003.	Plan	Sud	1003, 1004, 1005, 1006	100	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_004	F 100 et US 1003.	Plan	Sud	1003, 1004, 1005, 1006	100	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_005	F 100 dans son environnement.	Générale	Est	1000, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006	100	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_006	Extrémité est de la tranchée après décroûtage.	Générale	Est	1000, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006	100, 109	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_007	L'allée assiette du projet avant terrassement.	Ambiance	Ouest			28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_008	Log 1 (log reconsidéré en coupe 1).	Coupe	Sud	1000, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1016	101	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_009	Log 1 (log reconsidéré en coupe 1).	Coupe	Sud	1000, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1016	101	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_010	Log 1 (log reconsidéré en coupe 1).	Coupe	Sud	1000, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1016	101	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_011	Log 1 (log reconsidéré en coupe 1).	Coupe	Sud	1000, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1016	101	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_012	Log 1 (log reconsidéré en coupe 1).	Coupe	Sud	1000, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1016	101	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_013	Log 2.	Coupe	Nord	1000, 1001, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1010, 1010, 1017	101, 103, 105	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_014	Log 2.	Coupe	Nord	1000, 1001, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1010, 1010, 1017	101, 103, 105	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_015	Log 2.	Coupe	Nord	1000, 1001, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1010, 1010, 1017	101, 103, 105	28/09/2022	Équipe de fouille
0613159_016	Coupe 1.	Coupe	Sud	1000, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016	101, 102, 103	29/09/2022	Équipe de fouille
0613159_017	Extrémité est de la tranchée après terrassement.	Coupe	Est	1000, 1002, 1003, 1007, 1018, 1009, 1010, 1017	101, 103, 105	29/09/2022	Équipe de fouille
0613159_018	Extrémité est de la tranchée après terrassement.	Coupe	Est	1000, 1002, 1003, 1007, 1018, 1009, 1010, 1017	101, 103, 105	29/09/2022	Équipe de fouille
0613159_019	Extrémité est de la tranchée après terrassement.	Coupe	Est	1000, 1002, 1003, 1007, 1018, 1009, 1010, 1017	101, 103, 105	29/09/2022	Équipe de fouille
0613159_020	Extrémité est de la tranchée après terrassement.	Coupe	Est	1000, 1002, 1003, 1007, 1018, 1009, 1010, 1017	101, 103, 105	29/09/2022	Équipe de fouille
0613159_021	La tranchée en cours de terrassement.	Ambiance	Ouest			29/09/2022	Équipe de fouille
0613159_022	Coupe 2.	Coupe	Nord	1000, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1035		30/09/2022	Équipe de fouille
0613159_023	Coupe 2.	Coupe	Nord	1000, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1035		30/09/2022	Équipe de fouille
0613159_024	Coupe 2.	Coupe	Nord	1000, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1035		30/09/2022	Équipe de fouille
0613159_025	Log 3.	Coupe	Sud	1000, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034		30/09/2022	Équipe de fouille

Nom de fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Date	Auteur
0613159_026	Log 3.	Coupe	Sud	1000, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034		30/09/2022	Équipe de fouille
0613159_027	Log 3.	Coupe	Sud	1000, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034		30/09/2022	Équipe de fouille
0613159_028	Vue d'une anomalie au fond de la tranchée.	Plan	Sud			04/10/2022	Équipe de fouille
0613159_029	Vue d'une anomalie au fond de la tranchée.	Plan	Sud			04/10/2022	Équipe de fouille
0613159_030	Log 4.	Coupe	Nord	1000, 1018, 1019, 1021, 1025, 1035, 1036, 1037		03/10/2022	Équipe de fouille
0613159_031	Log 4.	Coupe	Nord	1000, 1018, 1019, 1021, 1025, 1035, 1036, 1037		03/10/2022	Équipe de fouille
0613159_032	Log 5.	Coupe	Sud	1022, 1026, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033		03/10/2022	Équipe de fouille
0613159_033	Log 5.	Coupe	Sud	1022, 1026, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033		03/10/2022	Équipe de fouille
0613159_034	US 1042 après terrassement.	Plan	Zénitale	1035, 1042, 1043		04/10/2022	Équipe de fouille
0613159_035	Log 6.	Coupe	Sud	1000, 1026, 1029, 1030, 1031, 1032, 1040, 1042, 1042		04/10/2022	Équipe de fouille
0613159_036	Log 7.	Coupe	Sud	1000, 1018, 1029, 1025, 1033, 1113, 1114		04/10/2022	Équipe de fouille
0613159_037	Log 7..	Coupe	Sud	1000, 1018, 1029, 1025, 1033, 1113, 1114		04/10/2022	Équipe de fouille
0613159_038	F 103.	Plan	Zénitale	1047, 1048, 1049, 1056	103	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_039	F 103.	Plan	Zénitale	1047, 1048, 1049, 1056	103	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_040	Log 8.	Coupe	Nord	1000, 1018, 1025, 1035, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1113, 1114	103, 109	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_041	F 103 et log 9.	Coupe	Sud	1000, 1026, 1029, 1031, 1043, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056	103	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_042	F 103 et log 9.	Coupe	Sud	1000, 1026, 1029, 1031, 1043, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056	103	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_043	F 103 et log 9.	Coupe	Sud	1000, 1026, 1029, 1031, 1043, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056	103	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_044	F 104.	Plan	Zénitale	1059, 1060, 1061	104	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_045	F 104.	Plan	Zénitale	1059, 1060, 1061	104	05/10/2022	Équipe de fouille
0613159_046	F 104.	Coupe	Ouest	1059, 1060, 1061, 1113, 1114	104, 109	06/10/2022	Équipe de fouille
0613159_047	F 104.	Coupe	Ouest	1059, 1060, 1061, 1113, 1114	104, 109	06/10/2022	Équipe de fouille
0613159_049	F 104.	Coupe	Ouest	1059, 1060, 1061, 1113, 1114	104, 109	06/10/2022	Équipe de fouille
0613159_050	F 104 et log 10.	Coupe	Ouest	1000, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066	104	06/10/2022	Équipe de fouille
0613159_051	F 104 et log 10.	Coupe	Est	1000, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066	104	06/10/2022	Équipe de fouille
0613159_052	F 104 et log 10.	Coupe	Nord	1000, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066	104	06/10/2022	Équipe de fouille
0613159_053	F 104.	Coupe	Sud	1059, 1060, 1061, 1113, 1114	104	06/10/2022	Équipe de fouille
0613159_054	F 104 et log 10.	Coupe	Sud	1000, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066	104	06/10/2022	Équipe de fouille

Nom de fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Date	Auteur
0613159_055	Log 11.	Coupe	Sud	1000, 1057, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074		10/10/2022	Équipe de fouille
0613159_056	Log 12.	Coupe	Sud	1000, 1057, 1067, 1068, 1069, 1070, 1072, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076		11/10/2022	Équipe de fouille
0613159_057	Log 12.	Coupe	Sud	1000, 1057, 1067, 1068, 1069, 1070, 1072, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076		11/10/2022	Équipe de fouille
0613159_058	F 106 et US 1077.	Générale	Oblique	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_059	F 106 et US 1077.	Plan	Zénitale	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_060	F 106 et US 1077.	Coupe	Est	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_061	F 106 et US 1077.	Coupe	Sud	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_062	F 106 et US 1077..	Coupe	Sud-Est	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_063	F 106 et US 1077.	Coupe	Est	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_064	F 106 et US 1077.	Coupe	Est	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_065	F 106 et US 1077.	Coupe	Sud-Est	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_066	F 106 et US 1077.	Coupe	Sud	1077	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_067	Log 13.	Coupe	Est	1000, 1077, 1078, 1079, 1080, 1100	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_068	Log 13.	Coupe	Est	1000, 1077, 1078, 1079, 1080, 1100	106	12/10/2022	Équipe de fouille
0613159_069	F 106 et F 107.	Plan	Zénitale	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_070	F 106 et F 107.	Coupe	Est	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_071	F 106 et F 107.	Coupe	Sud-Est	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_072	F 106 et F 107.	Coupe	Sud-Est	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_073	F 106 et F 107.	Coupe	Sud-Est	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_074	F 106 et F 107.	Coupe	Ouest	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_075	F 106 et F 107.	Coupe	Ouest	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_076	F 106 et F 107.	Générale	Oblique	1077, 1078, 1115, 1116	106, 107	13/10/2022	Équipe de fouille
0613159_077	Log 14.	Coupe	Nord	1000, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1088, 1089		18/10/2022	Équipe de fouille
0613159_078	Log 14.	Coupe	Nord	1000, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1088, 1089		18/10/2022	Équipe de fouille
0613159_079	Log 14, détail de la base.	Détail	Oblique	1000, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1088, 1089		18/10/2022	Équipe de fouille
0613159_080	Log 15.	Coupe	Sud	1000, 1087, 1088, 1089, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096		18/10/2022	Équipe de fouille
0613159_081	Log 15.	Coupe	Sud-Est	1000, 1087, 1088, 1089, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096		18/10/2022	Équipe de fouille
0613159_082	Log 15.	Coupe	Sud-Ouest	1000, 1087, 1088, 1089, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096		18/10/2022	Équipe de fouille
0613159_083	Vue de l'extrémité ouest de la tranchée en cours de terrassement.	Ambiance	Ouest			19/10/2022	Équipe de fouille

Nom de fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Date	Auteur
0613159_084	Vue d'une anomalie au fond de la tranchée.	Plan	Zénitale			19/10/2022	Équipe de fouille
0613159_085	Vue d'une anomalie au fond de la tranchée.	Plan	Zénitale			19/10/2022	Équipe de fouille
0613159_086	Log 16.	Coupe	Sud	1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109		19/10/2022	Équipe de fouille
0613159_087	US 1110.	Coupe	Ouest	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_088	US 1110, détail de l'extrémité.	Plan	Zénitale	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_089	US 1110, détail de l'extrémité.	Plan	Zénitale	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_090	US 1110, détail du blocage.	Plan	Zénitale	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_091	US 1110, détail du blocage.	Coupe	Ouest	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_092	US 1110, détail du blocage.	Coupe	Ouest	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_093	US 1110, vue d'ensemble.	Générale	Oblique	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_094	US 1110, vue en contexte.	Coupe	Ouest	1110	108	20/10/2022	Équipe de fouille
0613159_095	F 108, mur est.	Coupe	Nord	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_096	F 108, mur est.	Coupe	Nord	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_097	F 108, mur est.	Coupe	Nord	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_098	F 108, mur est.	Coupe	Nord	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_099	F 108, mur sud, vue du parement intérieur en tuileau.	Coupe	Sud	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_100	F 108, mur sud, vue du parement intérieur en tuileau.	Coupe	Sud	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_101	F 108, mur sud, vue du blocage.	Plan	Zénitale	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_102	F 108, mur sud, vue du blocage.	Plan	Zénitale	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_103	F 108, mur sud, vue générale.	Générale	Oblique	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille
0613159_104	F 108, mur ouest, vue du parement intérieur en tuileau.	Coupe	Ouest	1110, 1111, 1112	108	24/10/2022	Équipe de fouille

## Inventaire des documents graphiques

Minute	Planche	Altitude (m NGF)	Contenu	US	Auteur	Échelle	Format	Support
1	1	109,90	log 2	1000, 1001, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1017	Benjamin Lefèvre, Matthieu Lœuillet	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
2	1	109,14	coupe 1	1000, 1002, 1003, 1007, 1008, 1009, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016	Benjamin Lefèvre, Matthieu Lœuillet	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
3	1		coupe 2	1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1035	Benjamin Lefèvre, Clément Alix	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
4	1	109,87	log 3	1000, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034	Benjamin Lefèvre, Clément Alix	1/20°	A3	Papier millimétré opaque

Minute	Planche	Altitude (m NGF)	Contenu	US	Auteur	Échelle	Format	Support
5	2		plan	1033, 1038, 1039, 1042, 1043, 1047, 1048, 1049, 1035	Benjamin Lefèvre, Matthieu Loeuillet, Clément Alix, Caroline Millereux	1/50°	A3	Papier millimétré opaque
6	3	109,85	log 4	1000, 1013, 1019, 1021, 1025, 1036, 1037, 1035	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
7	3	109,82	log 5	1022, 1026, 1028, 1031, 1032, 1033	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
8	3	109,80	log 6	1000, 1026, 1030, 1031, 1032, 1040, 1041, 1042	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
9	3	109,75	log 7	1000, 1018, 1019, 1025, 1033	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
10	3	109,80	log 8	1000, 1025, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1035	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
11	3	109,79	log 9	1000, 1026, 1029, 1043, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
12	4	109,70	log 10	1000, 1066, 1065, 1064, 1063, 1062, 1061, 1060, 1059, 1058, 1057	Clément Alix, Matthieu Loeuillet	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
13	4	109,65	log 11	1000, 1075, 1074, 1073, 1072, 1071, 1070, 1069, 1068, 1067, 1063, 1062, 1057	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
14	4	109,54	log 12	1000, 1076, 1075, 1074, 1073, 1072, 1071, 1070, 1069, 1068, 1067, 1057	Clément Alix, Matthieu Loeuillet	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
15	5		plan		Clément Alix, Caroline Millereux	1/50°	A3	Papier millimétré opaque
16	6	109,59	log 13	1000, 1080, 1079, 1078, 1077	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
17	17	109,10	log 14	1000, 1089, 1088, 1086, 1085, 1084, 1083, 1082, 1081	Clément Alix, Matthieu Loeuillet	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
18	7	109,16	log 15	1096, 1095, 1094, 1093, 1092, 1091, 1090, 1089, 1088, 1087	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque
19	7	108,75	log 16	1109, 1108, 1107, 1106, 1105, 1104, 1103, 1102, 1101, 1100, 1099	Clément Alix, Caroline Millereux	1/20°	A3	Papier millimétré opaque

## Inventaire des contenants

Numéro de contenant	Type de contenant	Type de matériau	Remarques	Numéro d'opération	Numéro d'OA	Commune	Adresse	Année	Parcelle	Responsable
0613159_CA_DIV_001	Bac norme Europe (20 L)	Divers	Contient tout le mobilier de l'opération	452340351	0613159	Orléans	24 rue Jeanne-d'Arc	2022	BH 154pp, BH 155pp	Benjamin Lefèvre
0613159_DOC_001	Pochette cartonnée format A3 à rabats	Papier millimétré opaque	Contient toute la documentation graphique de l'opération	452340351	0613159	Orléans	24 rue Jeanne-d'Arc	2022	BH 154pp, BH 155pp	Benjamin Lefèvre

## Inventaire de la documentation écrite

Sont stockés au Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans dans une pochette cartonnée à rabats, dans l'attente du versement au CCE :

- les sept planches de terrain (comprenant les dix-neuf minutes utilisées pour le présent rapport) ;
- le listing des US imprimé tel que mis en page dans le présent rapport ;
- le diagramme stratigraphique imprimé tel que figuré dans le présent rapport.

## Inventaire de la documentation numérique

Les documents numériques de cette opération ont été compilés sur un CD-ROM remis avec le présent rapport sur lequel on pourra trouver :

- des tableaux au format Excel comportant les données issues de la base de données CADoc (inventaires réglementaires : listing des unités stratigraphiques, des faits, des séquences, des phases, des photographies, des documents graphiques et des différentes catégories de mobilier) ;
- les photographies numériques de l'opération ;
- des fichiers au format Shapefile correspondant à l'information géographique produite et utilisée sous SIG : emprise prescrite, emprises de l'ouverture, localisation des logs, localisation des coupes, limites des faits) ;
- le diagramme stratigraphique au format PDF ;
- les planches numérisées au format JPEG ;
- le présent rapport aux formats PDF (standard et allégé) et InDesign 2022 ;
- le texte au format TXT de la notice scientifique pour intégration au *Bilan scientifique régional*.

# Orléans, 24 rue Jeanne-d'Arc

## Cour arrière de l'ancien collège Anatole-Bailly

Site 45.234.351

Le diagnostic archéologique du 24 rue Jeanne-d'Arc s'est déroulé du 28 septembre au 24 octobre 2022 concurrentement à la mise en place d'un réseau de chauffage urbain. Il a pris la forme du suivi du terrassement de la tranchée creusée pour cet aménagement. Sur les 234 m<sup>2</sup> couverts par la prescription de diagnostic, ce sont 173 m<sup>2</sup> qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 74 % de la prescription).

Neuf structures archéologiques ont été enregistrées (six maçonneries et trois tranchées de réseau plus ou moins anciennes). En parallèle, ce sont 124 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en sept séquences et cinq phases. Les points d'observations correspondent à seize logs et deux coupes.

Le terrain naturel n'a pas été atteint. La première phase correspond à un ensemble de remblais ayant présenté du mobilier exclusivement antique. Il est peu probable qu'il s'agisse de niveaux antiques en place, et il s'agit plutôt de remblais provenant de couches antiques situées ailleurs. La deuxième phase correspond à un fossé que le mobilier tant du comblement que et l'encaissant, daté des 14<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> s., invite à envisager comme étant le fossé médiéval rafraîchissant le fossé tardo-antique. La troisième phase correspond à un épais ensemble de remblais déposés à l'époque moderne. La quatrième phase correspond à la construction d'un bâtiment utilitaire accueillant une cordonnerie et des latrines, dont une des fosses septiques a été retrouvée à l'extrémité occidentale de la tranchée. Enfin, la cinquième et dernière phase correspond au dégagement de la cour arrière de la parcelle et à son progressif aménagement jusqu'à son état actuel.

Le diagnostic a produit des résultats succincts. La très grande majorité des niveaux sont des remblais de la fin de l'époque moderne, et les structures observées dans la tranchée sont documentées par de nombreuses sources archivistiques. Les données altimétriques laissent penser que la stratification archéologique laissée intacte sous la cote de fond du projet est épaisse d'environ 2,80 m. Cette information est essentielle pour calibrer de futures interventions archéologiques dans ce secteur d'Orléans.